

LE DEVOIR

Vol. XCI N° 255

LE MERCREDI 8 NOVEMBRE 2000

87¢ + TAXES = 1\$

UNE FINALE AU PHOTO-FINISH

ANALYSE

Quiproquo

La course entre Al Gore et George W. Bush s'est avérée la plus serrée des batailles depuis celle qui avait opposé John Kennedy à Richard Nixon en 1960. Si serrée que les grands réseaux américains ont joué au yoyo avec l'identité du futur vainqueur à plus d'une reprise.

La soirée a commencé avec la confirmation que les États de l'Indiana et du Kentucky avaient opté pour Bush. Ensuite, comme on s'y attendait un bon nombre des États situés dans le nord-est du pays sont tombés dans le panier des démocrates. C'est alors que survint le premier imbroglio de la soirée.

On a nommé la Floride.

Très convoité par les deux camps en présence, la Floride a été au cours de ces derniers jours le terrain de contre-offensives d'autant plus agressives qu'il était considéré comme l'état devant faire la différence. Ne dit-on pas d'ailleurs que jamais un président n'a été élu sans avoir gagné la Floride, à l'exception de Clinton en 1992.

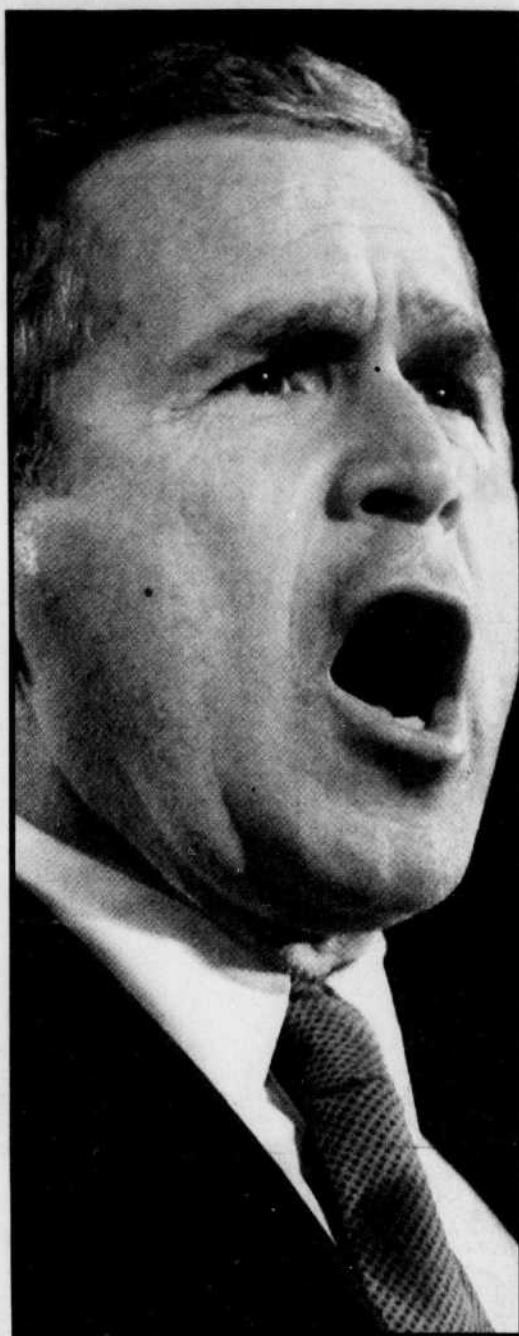


Serge Truffaut

Toujours est-il que vers les 21h, le réseau CNN a décidé de donner la Floride à Gore. Il n'en fallait pas moins pour que d'autres emboîtent le pas et que l'on sacre Al Gore 43e président des États-Unis. Cela après que l'on eut acquis la certitude que la Pennsylvanie, autre État crucial en raison du nombre de représentants qu'il détient au collège des grands électeurs, soit 23, avait voté démocrate.

Par la suite, au fur et à mesure que l'on avançait vers le centre, le Midwest, passablement d'États, y compris l'Arkansas, État de Bill Clinton, et le Tennessee, État de Al Gore, sont tombés dans l'escarcelle de Bush. Survint alors le quiproquo de cette soirée très particulière: les réseaux décidèrent de replacer la Floride dans la catégorie des États au résultat encore incertain. Il n'en fallait pas plus pour que réseaux et experts fassent amende honorable et rectifient le tir en affirmant et répétant que rien n'était gagné.

C'est alors que le Républicain William Bennett, ancien ministre de l'Éducation de Reagan et actuel directeur de Empower America, prit l'occasion qui lui



George W. Bush et Al Gore: une finale au photofinish



AGENCE FRANCE-PRESSE

LE DEVOIR

Toute l'Amérique retenait son souffle, hier soir, pendant que se déroulait une des soirées électorales les plus folles de l'histoire des États-Unis. Marquée par de nombreux rebondissements, cette fin de course pour la Maison-Blanche se sera terminée au photofinish.

Au moment d'aller sous presse, à minuit 30, le vice-président et candidat démocrate, Al Gore, avait remporté 242 votes au collège électoral. Son opposant, le républicain George W. Bush, en avait 246. Pour vaincre, un candidat doit obtenir 270 votes. L'issue finale semblait dépendre largement du résultat de la Floride et ses 25 grands électeurs, mais aussi de l'État du Wisconsin (11 électeurs chacun).

La soirée aura été marquée par un grand coup de théâtre... et une source d'embarras majeure pour les grandes chaînes d'information américaines.

En milieu de soirée, le vice-président démocrate Al Gore se croyait sur le chemin de la victoire; les télévisions américaines l'ayant crédité de trois États clés, la Pennsylvanie, la Floride et le Michigan.

Toutefois, le dépouillement du vote devait leur compliquer la tâche, et les forçaient à réviser leurs estimations. Résultat: presque deux heures plus tard, CNN, ABC, NBC et CBS déclaraient que le scrutin était trop serré pour fournir des estimations fiables.

Dans son ranch du Texas, le candidat républicain,

VOIR PAGE A 10: PRÉSIDENT

Hillary Clinton fait l'histoire

LE DEVOIR

Hillary Clinton a remporté son pari... et a réalisé ce qu'aucune autre Première Dame n'avait réussi dans l'histoire des États-Unis: se faire élire au Sénat.

Sa victoire, dans l'État de New York, face au candidat républicain Rick Lazio, complète une des batailles les plus serrées (et l'une des plus animées) de cette campagne électorale américaine.

Avec 56 pour cent de l'appui populaire, Mme Clinton s'est dite «profondément reconnaissante» envers les électeurs de l'État de New York.

«Votre vote démontre que les idées comptent. Les emplois comptent. La santé, l'environnement, le choix des femmes comptent. [...] Nous avons voté, aujourd'hui,

VOIR PAGE A 10: CLINTON

VOIR PAGE A 10: QUIPROQUO

Vert de rage

Doté d'un programme univoque — la légalisation du cannabis —, le Parti marijuana dévoile aujourd'hui la liste de ses 80 engagés d'un océan à l'autre. Au même moment, le Club Compassion de Montréal lance une série de spectacles et conférences. Candidat-vedette du parti, client notoire du club, Claude Messier profite de ce bouillonnement d'activité pour piquer une sainte colère.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Son sourire s'est évanoui et les éclairs de hargne font briller ses yeux. De son fauteuil électrique, Claude Messier règle le cas du député bloquiste Bernard Bigras — «un opportuniste» — et du ministre fédéral de la Santé, Allan Rock — «un obscurantiste». Il a été l'un des premiers Canadiens autorisés à fumer de la marijuana à des fins médicales, mais cela ne le contente plus. Claude Messier veut foudroyer la prohibition.

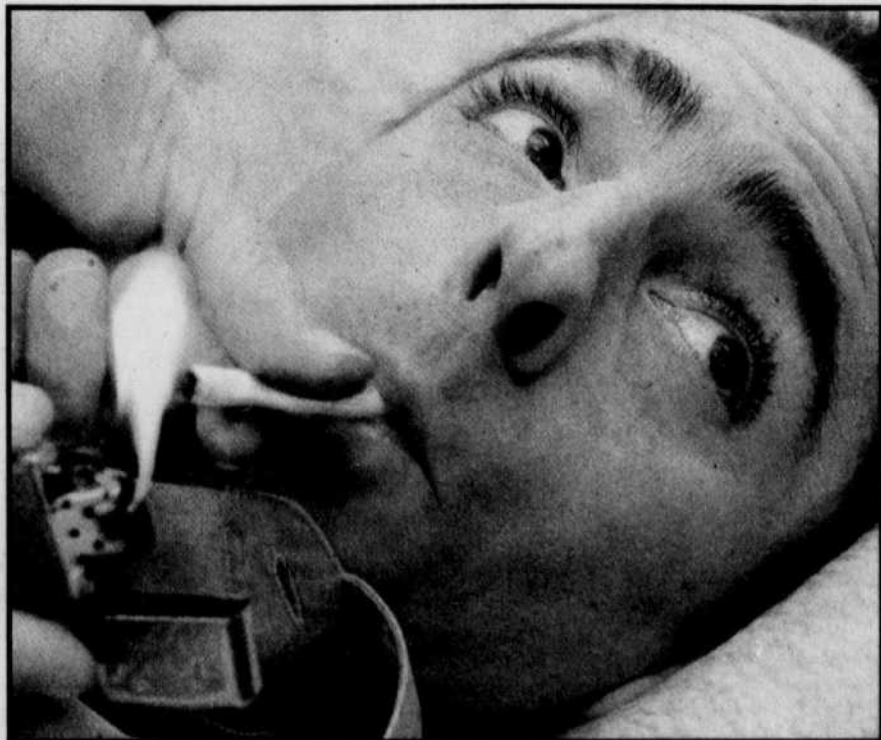
«Candidat-vedette»: l'expression ne vient pas de lui mais de son directeur de campagne. L'exempté de la loi, l'écrivain, le militant, l'handicapé, le citoyen sollicite très officiellement l'appui de la population de Rose-

mont-Petite-Patrie (la chasse gardée de Bernard Bigras) sous la bannière du Parti marijuana. Une décision mûrie depuis l'hiver.

Claude Messier déchante. L'automne dernier, il a obtenu une exemption du ministre Rock lui permettant de fumer de la marijuana pour soulager ses douleurs. La dystonie musculaire fige tout son corps. Imaginez l'effet d'une crampe au mollet. Appliquez à tous les muscles. Endurez sans répit. Voilà grosso modo à quoi ressemble une existence sous le diktat de la dystonie. Ceux qu'elle frappe «souffrent le martyr tout au long de leur putain de vie».

La boucane soulage Claude Messier. Il n'est pas le seul. Des milliers de personnes

VOIR PAGE A 10: MARIJUANA



Bernard Bigras est «un opportuniste» et Allan Rock, «un obscurantiste», dit Claude Messier, candidat-vedette du Parti marijuana.

L'armurier des Hells sous les verrous

Michel Vézina aurait fabriqué les armes qui ont servi à attaquer Michel Auger et «Dédé» Desjardins

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le SPCUM s'est lancé hier dans un battage médiatique après avoir arrêté un armurier des Hells Angels soupçonné d'avoir fabriqué deux pistolets de calibre .22 utilisés dans la tentative de meurtre contre le journaliste Michel Auger et l'assassinat de l'ex-syndicaliste André Desjardins.

Le but de l'opération policière est clair: délier les langues dans le milieu criminel dans l'espoir de remonter jusqu'aux auteurs de ces crimes sauvages. «On invite la personne qui a tiré M. Auger à se présenter à nous, a lancé le commandant André Bouchard.

VOIR PAGE A 10: HELLS

Le musicien Philippe Bruneau refuse un prix du Québec

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Pour protester contre «le manque d'intérêt porté par le gouvernement québécois à la musique traditionnelle», le musicien folklorique Philippe Bruneau a refusé le prix Gérard-Morisset, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine du patrimoine.

L'accordéoniste est le premier lauréat à refuser un prix du Québec. En 1994, l'écrivain Réjean Ducharme, fidèle à ses habitudes antipublicitaires, ne s'était pas déplacé pour recevoir le prix Athanase-David, tout en l'acceptant. La cérémonie rendant hommage aux autres gagnants de cette année était organisée hier dans la capitale.

«Je ne peux pas accepter un prix de reconnaissance pour le folklore du gouvernement, qui n'a jamais reconnu l'importance de la musique traditionnelle du Québec», explique Philippe Bruneau, joint hier à Fort

VOIR PAGE A 10: PRIX



Le débat des chefs



Ce soir, de 21h à 23h, cinq chefs se soumettent aux questions de deux journalistes (Lina Dib, de TVA, et Daniel Lessard, de la SRC) sous l'œil de l'animateur Stéphane Bureau. Nos chroniqueurs parlementaires dressent aujourd'hui le portrait des trois chefs qui seront véritablement sous les feux de la rampe.

Day contredit sa propre plateforme

Le chef de l'Alliance canadienne s'est retrouvé au centre d'une controverse hier alors qu'il a contredit la position de son parti telle que contenue dans un document utilisé par ses candidats pour faire campagne. Du coup, M. Day alimente les critiques de ses adversaires qui l'accusent d'avoir un agenda caché.

Les libéraux et la communauté juive

Le premier ministre Jean Chrétien a fait un nouveau geste pour apaiser la colère qui agite une partie de la communauté juive déçue de la position prise par le Canada aux Nations unies, regrettant que l'appui canadien à une résolution particulière ait accentué le sentiment de frustration dans la communauté.

Listes électorales

Commentant les quelque 300 000 changements informatiques à effectuer au Québec sur la liste électorale, le Directeur général des élections soutient que la majorité des problèmes rencontrés ont maintenant été résolus.

■ À lire en pages A 6 et A 7

INDEX

Annonces.....	B 6	Monde.....	B 7
Avis légaux.....	A 4	Mots croisés.....	A 4
Bourse.....	B 2	Météo.....	B 6
Culture.....	B 9	Nature.....	B 6
Économie.....	B 1	Élections.....	A 6
Éditorial.....	A 8	Sports.....	B 8
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 9



• LES ACTUALITÉS •

Avec 50 autobus en moins

La STCUM doit réduire ses services sur certaines lignes

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Il manque à la Société de transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) une cinquantaine d'autobus en état de rouler pour être en mesure d'assurer son service normal. Pour tenir le coup d'ici à ce qu'un nombre suffisant de véhicules soient en mesure de prendre la route, la STCUM procédera à une réduction de service là où cela causera le moins d'inconvénients. Elle a aussi demandé à ses employés d'entretien de concentrer désormais leurs efforts sur les problèmes mécaniques susceptibles de mettre directement en cause la sécurité des passagers, quitte à courir le risque que les autres problèmes s'aggravent et causent à terme de nouvelles pannes.

À la STCUM, on espère pouvoir mettre en service le nombre nécessaire d'autobus d'ici la fin de l'année. On attribue principalement le manque de véhicules à deux facteurs: les retards dans l'entretien de la flotte existante ainsi que l'alourdissement des processus d'achat de nouveaux autobus.

En ce qui concerne l'entretien, les retards accumulés seraient notamment dus au vieillissement général de la flotte, au dernier conflit de travail avec les employés d'entretien ainsi qu'aux nombreuses corrections et réparations nécessi-

tées par la première génération d'autobus à plancher surbaissé. Nouvelle procédure d'appels d'offres à l'échelle du pays oblige, la livraison de la prochaine fourgonnette de nouveaux autobus prévue pour cette année ne se fera qu'à partir du printemps prochain.

Pour minimiser les impacts causés par ce manque d'autobus, la STCUM retirera des autobus sur les lignes dont la fréquence est la plus élevée. Elle a également transmis hier matin à ses employés la directive de limiter leur travail d'inspection et d'entretien aux aspects concernant la sécurité, au détriment de ceux liés à la fiabilité.

«C'est une décision à courte vue, commentait hier le président du Syndicat des employés d'entretien, Gaétan Châteauneuf. C'est pas que l'on met la sécurité des passagers en danger, mais une petite réparation que tu ne fais pas tout de suite risque plus tard de s'être transformée en quelque chose de pas mal plus important.»

La plupart des 301 autobus présentement immobilisés commandent déjà des réparations majeures (plus de 200 heures de travail).

«Pour le moment, dit M. Châteauneuf, il rentre plus d'autobus à la réparation que l'on est capable d'en sortir. Certains autobus restent tellement longtemps en attente qu'il faut aussi refaire le moteur. En nous demandant de laisser tomber l'aspect préventif de notre travail, on risque juste d'aggraver le problème.»

Alcool au volant

Chevrette veut sévir davantage

Les députés observent une minute de silence à la mémoire des deux jeunes victimes d'un chauffard à Thetford Mines

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Transports, Guy Chevrette, veut augmenter les sanctions et améliorer la prévention en ce qui a trait à l'alcool au volant.

Une commission parlementaire se penchera précisément sur ce dossier en janvier prochain, a indiqué le ministre Chevrette hier, soit le jour même des funérailles de deux jeunes enfants de Thetford Mines victimes d'un chauffard au volant.

Parmi les mesures sur lesquelles se penchera la commission parlementaire, M. Chevrette a identifié:

■ une augmentation des sanctions lorsque des actes criminels sont commis;

■ la présentation d'une demande formelle au gouvernement fédéral de modifier le Code criminel pour autoriser les autodémarrages;

■ des mesures pour faciliter la saisie de véhicules «prêts». Beaucoup de récidivistes de l'alcool au volant qui ont perdu leur propre véhicule utilisent un véhicule prêté par un parent ou un ami;

■ l'étude de la possibilité de ne pas accorder de libération conditionnelle dans les cas d'emprisonnement lors d'un accident causé par l'alcool au volant;

■ l'installation de systèmes «d'alco-bus». Il s'agit d'unités d'urgence mobiles qui surveillent les automobilistes pour découvrir ceux qui ont bu avant de prendre le volant. Leur mise en place en Australie aurait permis de réduire le nombre de décès sur les routes de 200 par année.

Amélioration

Le ministre des Transports a néanmoins rappelé que, malgré la tragédie de Thetford Mines, la situation s'est améliorée sur les routes du Québec.

Le nombre de décès annuels a chuté de 1800 à 700 en vingt ans et les gens sont beaucoup plus conscients de l'importance de la sobriété quand ils conduisent.

M. Chevrette a aussi plaidé qu'il est bien difficile d'intervenir de façon préventive dans certaines situations imprévisibles comme celle de vendredi.

Il a aussi rejeté certains gestes comme une ouverture à des poursuites civiles pour les criminels du volant, soulignant les limites de telles mesures.

«Il faut rappeler que 84 % des récidivistes de l'alcool au volant ne

gagnent rien ou touchent des revenus de moins de 30 000 \$ par année», a-t-il dit.

M. Chevrette croit que ces gens seraient incapables de faire face à des poursuites civiles si jamais la loi était modifiée pour le permettre.

On sait que depuis 1978 le nouveau régime d'indemnité sans égard à la faute a mis fin aux poursuites civiles devant les tribunaux pour blessures à la suite d'un accident de la route.

L'Assemblée nationale a par ailleurs observé une minute de silence hier par respect pour les deux jeunes victimes de Thetford Mines, Marie-Pierre et Mathieu Roy. Cette marque de sympathie a été observée à la demande du député de Shefford, Bernard Brodeur.

Nicolas Jongleux s'enlève la vie dans son restaurant

Les fins palais regrettent déjà le chef

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Un des virtuoses culinaires les mieux célébrés par les critiques gastronomiques du pays entier s'est éteint avec le décès de Nicolas Jongleux, chef réputé du Jongleux Café.

M. Jongleux, dont la réputation a outrepassé nos frontières, s'est pendu dans son restaurant de la rue Saint-Denis, le Jongleux Café, où il a été retrouvé lundi. C'est au coroner Pierre-Charles Samson que l'enquête a été confiée, a-t-on confirmé hier au Bureau du coroner, une procédure habituelle dans des cas de suicide. «M. Jongleux a succombé à la dépression qu'il combattait depuis plusieurs années», précisait-on hier dans un communiqué pour tenter d'expliquer le geste du jeune homme.

Nicolas Jongleux, qui n'était âgé que de 33 ans, a charmé plus d'un fin palais avec sa cuisine ju-

gée exceptionnelle tant pour sa créativité que pour le talent véritable qu'elle dissimulait. «Un incontournable, une omniprésence, une plus-value et un bouquet de fraîcheur», disait de lui notre critique Jean-Philippe Tastet, qui a plongé la fourchette dans les délices de Jongleux plus d'une fois.

Né à Saint-Etienne, près de Lyon, Nicolas Jongleux a évolué dans les cuisines des maîtres français Alain Chapel et Georges Blanc, pour traverser du côté du Québec en 1992. Il mijote alors de bons petits plats dans des restaurants cotés de Montréal, tels Opus II, Les Caprices de Nicolas, Le Globe et La Cigale.

De son association avec Patricia Hovington naissait en mars 1999 le Jongleux Café. «Nicolas était un génie culinaire, a d'ailleurs affirmé son amie et associée hier par voie de communiqué. Il adorait cuisiner et enseigner son art. Il encourageait tous les membres du restaurant à aller au-delà de leurs

limites et à viser l'excellence en toutes choses. C'est cette philosophie que le restaurant maintient.»

Les activités du Jongleux Café seront ainsi maintenues grâce aux trois sous-chefs «méthodiquement entraînés par Nicolas dans son style perfectionniste et exemplaire», a ajouté Mme Hovington.

«Quand il était à son meilleur, il n'y avait pas mieux que lui», raconte Dan Medalsy, propriétaire des Caprices de Nicolas, où M. Jongleux a dirigé la cuisine pendant presque deux ans. Si ses humeurs bouillonnantes ont fait légion là où il est passé, sa quête de perfection et sa passion incontestable sont devenues ses marques de commerce les plus flamboyantes.

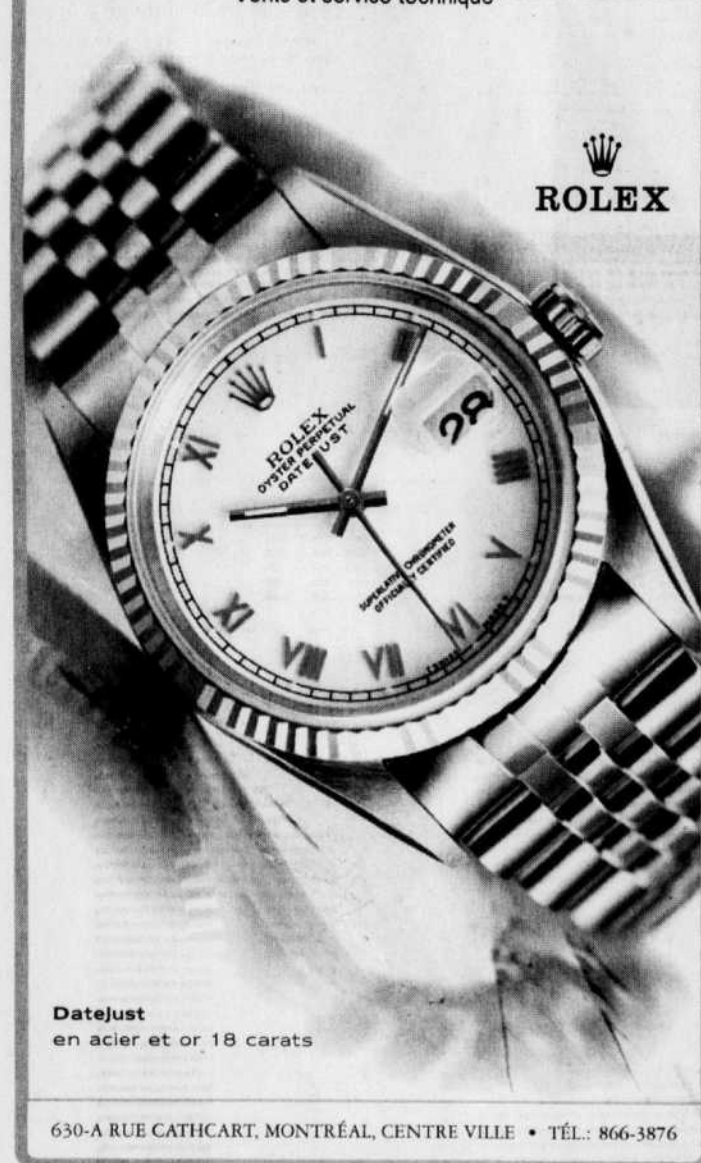
«Nicolas était un pur, quelqu'un qui allait directement au goût, qui était authentique dans la recherche des aliments et qui faisait tout pour rendre les gens heureux», raconte Normand Laprise, du célèbre restaurant Toqué.

Laurent Godbout, qui est main-

tenant aux commandes de L'Épicerie, a déjà travaillé sous la gouverne de Nicolas. «Il était très exigeant mais aussi très passionné», se souvient le chef, qui affirme avoir connu un tournant dans sa carrière en côtoyant le jeune Jongleux. «Il a changé ma façon de penser au complet. C'était un des grands.»

D'autre part, le projet d'ouverture d'un salon de thé juste en face du Jongleux Café est maintenant. Patricia Hovington et Louise Latraverse, associées dans cette nouvelle aventure culinaire, doivent donner suite à ce prolongement des activités du restaurant dans les délais prévus, ce qui permettra une ouverture prochaine.

Une «fête commémorative» aura lieu demain, entre 10h et 14h, au Complexe Urgel Bourgie, de Ville Mont-Royal (1255, rue Beau-mont), où tous les amis, compagnons de travail et clients sont invités à «célébrer la vie de Nicolas Jongleux». Un service funéraire privé suivra.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique


ROLEX

Datejust
en acier et or, 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876



VENTE
d'antiquités
françaises
1900-1950

Vendredi
10 novembre
de 16h à 21h

Samedi
11 novembre
de 10h à 17h

Dimanche
12 novembre
de 10h à 17h

à l'Union française
429, avenue Viger Est
(angle Berri) Montréal
Champ-de-Mars
(514) 527-8653

Organisée par
Ces
petits
frères
des
Pauvres

Pour vaincre l'isolement
des personnes âgées.

McGill tiendra des consultations sur l'avenir de ses hôpitaux

LE DEVOIR

Un comité indépendant du Centre universitaire de santé McGill mènera des consultations publiques pour décider de la vocation future de l'hôpital de Montréal pour enfants, de l'hôpital général de Montréal, de l'hôpital Royal Victoria et des Instituts neurologique et thoracique de Montréal.

Les 21 et 22 novembre, la population sera informée des études de base traitant de la réutilisation des bâtiments existants; les 15 et 16 janvier 2001, les citoyens seront

invités à exprimer leurs opinions. Toutes les audiences se tiendront de 19h à 22h à l'atrium du Samuel Bronfman House de l'université Concordia, 1590, rue Penfield, à Montréal.

Formé de la sénatrice et ex-journaliste Joan Fraser, de M^{re} Michel Yergeau et de M^{re} Roy Heenan, le comité consultatif remettra son rapport en avril 2000 au comité gouverneur formé de l'ex-ministre Francis Fox, de Nancy Duntou, du Centre canadien d'architecture, de Raymond Doyer, président de Domtar, et de Brian Levitt.

Malgré les fluctuations des marchés boursiers,
les nouvelles sont
toujours bonnes !

Avec les Obligations à taux progressif Placements Québec, vous investissez l'esprit tranquille. • Capital garanti sans limites par le gouvernement du Québec. • Taux progressifs des plus avantageux garantis pendant dix ans. • Remboursables chaque année sans pénalité.

De 5,50 %

la première année

Jusqu'à 7,00 %

la dixième année

6,50 % la première
année, incluant le boni pour
les nouveaux fonds REER.

Venez nous rencontrer au Carrefour l'Industrielle-Alliance,
577, rue Sainte-Catherine Ouest (voisin de l'entrée du magasin Simons, niveau métro),
du lundi au vendredi de 11 h 30 à 17 h 30, et les samedis et dimanches de 13 h 30 à
16 h 30, jusqu'au 30 novembre 2000.

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
et les samedis de novembre de 10 h à 16 h.

LES
OBLIGATIONS
À TAUX
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec
Placements Québec

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Patrick Roy et sa femme à leur arrivée à la cour.

Patrick Roy peut compter sur son épouse

ASSOCIATED PRESS

Littleton, Colorado — L'épouse de Patrick Roy, qui tenait la main de son mari à son arrivée en cour, a déclaré «ridicule» que le gardien-vedette de l'Avalanche du Colorado doive subir un procès à la suite d'une dispute conjugale portant sur sa belle-famille.

Roy a plaidé non-coupable hier à une accusation de méfait criminel. Lui et son épouse Michèle ont manifesté leur désaccord au sujet de la décision d'un juge de tenir un procès devant jury le 5 mars prochain.

«Tout ce que je veux, c'est de voir notre famille retrouver une vie normale», a déclaré Roy cinq minutes après sa comparution devant le juge Richard Jauch.

«C'est ridicule», a dit Michèle Pluze, qui n'a pas été blessée lors de la dispute survenue à leur domicile situé dans une banlieue cossue de Denver. «Je ne peux croire qu'il y aura un procès.»

Elle et son mari ont échangé un baiser en quittant la cour. Ils sont repartis chacun dans leur voiture.

S'il est condamné, Roy pourrait se faire imposer une peine de prison d'un an ainsi qu'une amende de 1000 \$US. Une condamnation pourrait également mener à sa déportation. Roy est natif de Québec.

Roy a été arrêté le 22 octobre dernier après avoir terrorisé son

épouse. Au cours de la querelle, le gardien âgé de 35 ans a arraché les deux portes de leur chambre à coucher. Roy a été détenu une bonne partie de la nuit dans une cellule d'un poste de police de Greenwood Village, en banlieue de Denver.

«Michèle Roy a fait le 911 parce qu'elle avait peur de son mari», a écrit dans son rapport l'officier appelé à se rendre dans la luxueuse résidence du couple, à 2h23 cette nuit-là.

«Mme Roy m'a dit qu'elle et son mari s'étaient disputés à propos de sa belle-famille», poursuit le rapport rédigé par un policier de Greenwood Village.

Au beau milieu de la nuit, la querelle a rapidement tourné au vinaigre et Mme Roy s'est réfugiée dans la chambre pour signaler le 911. C'est à ce moment que Patrick Roy, enragé, s'est mis dans la tête d'arracher les portes de la chambre pour y pénétrer. Paniquée, Mme Roy a reposé le combiné sans dire un mot. L'appel a néanmoins été localisé et la police s'est immédiatement rendue à la nouvelle résidence du couple.

Il n'y avait aucune trace de violence physique sur Mme Roy. Son mari a néanmoins été arrêté sur-le-champ et conduit à la prison du comté d'Arapahoe. Il a payé une caution de 750 \$ et a été relâché dans la même nuit.

Grève illégale des camionneurs au port de Montréal

Des sanctions poids lourd vont s'appliquer

Les décisions du CCRI concernant les demandes d'accréditation sont attendues aujourd'hui

FRANÇOIS CARDINAL
ÉRIC DESROSNIERS
VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Très attendues, les décisions du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) en ce qui a trait aux demandes d'accréditation syndicale des camionneurs en grève illégale au port de Montréal devraient être rendues aujourd'hui. Se réjouissant hier du retour au travail d'un nombre grandissant de grévistes, le premier ministre Lucien Bouchard a toutefois répété à leurs confrères récalcitrants que les sanctions s'abattraient sur tous ceux qui ne se soumettront pas à la loi spéciale décrétée la semaine dernière et que le gouvernement refusera de négocier tant et aussi longtemps que tous ne la respecteront pas.

«Il n'est pas question, a-t-il déclaré, que le gouvernement, y compris le fédéral, s'immisce, par ses mandataires, discute avec des gens qui sont dans l'illégalité. Il faudra que les activités reviennent à la normale avant que les mandataires puissent s'asseoir avec les syndicats concernés.»

Rappelons que l'une des raisons pour lesquelles le Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN) a incité les camionneurs de l'intermodal à débrayer illégalement le 22 octobre tenait précisément au fait que le CCRI tardait à se prononcer sur la trentaine de requêtes en accréditation déposées dans certains cas depuis plus d'un an et demi. Rappelons également que certaines compagnies de transport visées font l'objet de demandes d'accréditation

concurrentes de la part du Syndicat des Teamsters (FTQ), opposé de son côté à la grève illégale. Rappelons enfin que le SNTR a maintes fois déclaré que quelles que soient les décisions du CCRI, il ne saurait être question d'abandonner la lutte avant d'avoir obtenu des améliorations des conditions de travail des camionneurs.

Sanctions poids lourd

Quelques centaines de grévistes ont encore manifesté hier à l'entrée du port de Montréal. Aucun incident n'a été rapporté. En plus d'assurer l'escorte de 43 convois de camions, les policiers ont continué de recueillir de l'information nécessaire à l'émission des constats d'infraction en vertu de la loi spéciale 157 adoptée jeudi et ordonnant le retour au travail des camionneurs.

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, a tenu hier à rappeler que les grévistes qui refusent de se soumettre à la loi s'exposent non seulement à de lourdes amendes mais surtout au congédiement pur et simple. Faisant allusion au fait que la CSN promettrait de payer les amendes des grévistes, il a déclaré: «On leur fait miroiter qu'on va payer leurs amendes, mais je voudrais leur rappeler l'article 20.» Ce dernier stipule que quiconque peut mettre fin unilatéralement à un contrat qui le lie à un conducteur qui contrevient à la loi spéciale.

Il en a profité pour dénoncer le fait que la CSN «induit en erreur» les camionneurs, une attitude «irresponsable». «Réfléchissez bien, a-t-il lancé aux grévistes, parce qu'on

vous donne de très mauvais conseils présentement, et vous risquez beaucoup pour les vôtres en plus d'empêcher d'honnêtes citoyens, qui, eux, respectent le processus d'accréditation, de travailler.»

Essoufflement du mouvement?

Comme le premier ministre Lucien Bouchard, M. Chevrette a dit se réjouir de voir la situation dans le port s'améliorer d'heure en heure. Il a indiqué que plus de 65 % du service routier desservant le port était rétabli. Pour sa part, M. Bouchard a soutenu que «la situation s'améliore considérablement». «Les rapports que nous avons font observer une nette amélioration par rapport à hier [lundi] et dans les journées qui ont précédé. Les activités de camionnage qui fonctionnaient à 45 % hier sont aujourd'hui au niveau de 66,66 %, donc les deux tiers, ce qui correspond d'ailleurs visiblement à un impact d'un avis général qui a été envoyé par les transporteurs à tous leurs employés, à tous leurs chauffeurs, les rappelant au travail.»

La CSN n'a pas tardé à démentir, hier soir, ce portrait de la réalité. Selon la centrale, le nombre de conteneurs qui entrent ou sortent du port est pratiquement demeuré le même depuis les derniers jours, soit grosso modo au tiers du volume normal.

«Il n'y aura pas de retour au travail sans entente négociée», a ajouté le président de la CSN, Marc Laviolette. «Et tant qu'il n'y aura pas reprise des activités, les conteneurs vont continuer à s'empiler.»

Par ailleurs, la CSN a dénoncé

l'attitude de l'Association du camionnage du Québec (ACQ), qui a envoyé une missive aux 34 compagnies de transport du port de Montréal. Selon M. Laviolette, le regroupement a demandé aux transporteurs de refuser toute rencontre avec les négociateurs syndicaux, et ce, alors que ceux-ci veulent signer un protocole de retour au travail. «Ce sont les gros transporteurs qui ont envoyé ce message et ils l'ont fait parce qu'ils n'ont pas intérêt à ce que les petits et moyens transporteurs règlent avec la CSN, a lancé Marc Laviolette. Ils veulent prendre tout le marché [...] et ils veulent écraser les camionneurs.»

Le Syndicat des Teamsters a pour sa part annoncé le dépôt d'une nouvelle requête en accréditation concurrente, la troisième, au nom des camionneurs de la compagnie Transport Millman, de Saint-Laurent, qui prétend aussi vouloir représenter le SNTR. Selon le président du local 931 des Teamsters, Richard Charruau, d'autres requêtes du genre suivront. «On verra ce que dira le [CCRI] mais on est bien confiant d'avoir gain de cause, a-t-il affirmé. [...] Notre requête, et les autres que nous avons déposées, montre que si c'est vrai que la CSN a fait signer des cartes à une majorité des camionneurs du port de Montréal, elle n'a pas la majorité dans toutes les compagnies.» Vétérane de ce genre de lutte, il invite à ne pas sous-estimer le degré de résolution des grévistes. «Durant les années 80, on a vu des camionneurs prêts à tout perdre plutôt que de plier l'échine.»

LES ÉLECTIONS À LA PREMIÈRE CHAÎNE DE RADIO-CANADA

L'heure de la confrontation

Le débat des chefs
en direct
Mercredi
8 novembre
20 h 30Animation : Raymond Archambault
Réalisation : Pierre Trottier

www.radio-canada.ca/elections

radio

première chaîne

Radio-Canada

95,1 FM
Montréal106,3 FM
QuébecFrançois
LASNIERRéussir la formation
par compétencesPar un maestro de
la réforme...504 pages - 39,50 \$
Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Jacques ASSOULINE
Chantal BUZAGLO
Gérard BUZAGLO

Mathématiques 2000

Nouveau programme pour
la 1^{re} à la 5^e secondaire.Cahiers 426 et 526 - 17 \$ ch.
Corrigés 426 et 526 - 57,85 \$ ch.

En vente dans toutes les librairies

Sylvie
Germain

et les participants au

colloque international

« Pour Paul Celan »

seront à la librairie Gallimard
le mercredi 8 novembre à 17h.Vous êtes cordialement invités
à venir les rencontrer.

3700 boulevard Saint-Laurent, Montréal. (514) 499-2012

Gallimard

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

La SSJBM donne 5000 \$ pour Montfort

(Le Devoir) — Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Guy Bouthillier, a remis hier un chèque de 5000 \$ à Gisèle Lalonde, présidente de SOS Montfort. M. Bouthillier et Mme Lalonde ont invité tous les Québécois à «*soutenir la lutte des Franco-Ontariens pour sauvegarder le seul hôpital francophone de l'Ontario*». M. Bouthillier a aussi demandé à la Commission des états généraux la situation de la langue française de se pencher particulièrement sur la situation de l'hôpital Montfort.

Le policier Markovic est suspendu

(PC) — L'agent Serge Markovic, du Service de police de la CUM, vient de se voir imposer une suspension sans traitement d'une durée de 30 jours par un comité de déontologie policière pour avoir, il y a dix ans, causé la mort de l'étudiant Paul McKinnon alors qu'il était au volant d'une auto-patrouille et répondait à un appel d'urgence. Le comité de déontologie a fait remarquer que si la faute de l'agent Markovic était commise aujourd'hui, il serait automatiquement

congrédié, comme le veut la nouvelle Loi sur la police, qui interdit l'exercice de la fonction policière à toute personne reconnue coupable d'une infraction criminelle et destituée tout policier reconnu coupable d'une telle infraction.

Défenseurs de choix dans l'affaire Air India

Vancouver (PC) — Les deux accusés dans l'affaire de l'explosion de l'avion d'Air India, en 1985, ont engagé deux des avocats les plus réputés de Vancouver pour les défendre. L'avocat Bill Smart a fait savoir hier qu'il représentera le millionnaire Ripudaman Singh Malik. Le nom de M. Smart fait régulièrement l'objet de mentions dans les médias. Le mois dernier, l'avocat a défendu le joueur de hockey Marty McSorley, qui a été reconnu coupable d'agression armée pour avoir frappé un adversaire à la tête avec son bâton de hockey. Il est également le procureur spécial chargé de la cause contre l'ancien ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark. L'autre accusé dans l'affaire d'Air India, Ajai Singh Bagri, qui travaillait dans une scierie, sera défendu par Richard Peck. Ce dernier s'est surtout fait connaître pour avoir représenté Robin Sharpe, qui a contesté les lois contre la possession de matériel pornographique.

L'éthanol ne remplirait pas ses promesses environnementales

Les émissions de CO₂ seraient moindres mais il faudrait plus d'essence pour parcourir la même distance

Une étude réalisée par le groupe de recherche Sypher-Mueller International pour la pétrolière Esso Impériale indique que l'usage d'éthanol dans l'essence réduit de façon marginale la contribution des voitures au réchauffement du climat tout en réduisant les chances de faire émerger d'ici une décennie une production propre de ce carburant à partir de cellulose.

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Selon une étude inédite réalisée pour Ressources naturelles Canada, l'introduction de 10 % d'éthanol dans l'essence ordinaire réduit les émissions de gaz carbonique (CO₂) tout au plus de 2 à 3 % par mille parcouru notamment en raison d'une augmentation de la consommation d'essence, ce qui ne réduirait globalement les émissions du parc automobile que de 1 à 1,5 % si la moitié de toutes les voitures au Canada roulait avec ce carburant reformulé.

Ces chiffres sont tirés d'une étude de confidentialité réalisée par Mark Delucchi, une des deux sommités

mondiales sur la question de l'éthanol, pour le compte de Ressources naturelles Canada. Les consultants d'Esso Impériale, la société Sypher-Mueller, ont pu obtenir les conclusions de cette étude fédérale, toujours confidentielle. Sypher a réalisé en juin 1999 sa revue de la littérature scientifique internationale sur l'éthanol, soit deux mois avant d'en faire parvenir copie au ministère québécois de l'Environnement.

Selon l'étude inédite citée par Sypher, un carburant composé non pas de 10 % mais de 85 % d'éthanol réduirait les émissions de 18 % par kilomètre. L'autre grand spécialiste de la question, Michael Wang, qui a étudié la question pour l'Environmental

Protection Agency des États-Unis et la pétrolière Sunoco, aurait prédit dans une autre étude confidentielle une réduction de 18 à 28 % des émissions de gaz à effet de serre avec ce carburant du futur, qui n'est pas disponible et qu'une ou deux marques de voitures de série seulement peuvent utiliser.

Le rapport de Sypher insiste beaucoup sur le fait que la production d'éthanol n'est pas commercialement viable et que les gouvernements vont y englober au Canada près de 300 millions en congés de taxes, ce qui les empêchera d'investir cet argent dans la filière de la fibre de cellulose, qui permettrait de récupérer à des fins énergétiques les rejets d'un grand nombre de cultures maraichères ou de produire de l'éthanol avec des plantes moins énergivores. La production d'éthanol à partir de maïs-grain est pour sa part la plus polluante de toutes puisque cette culture est la plus exigeante en engrais et en pesticides; c'est aussi celle à laquelle on attribue

la pollution la plus intense des cours d'eau.

Malgré ces chiffres, Québec a décidé d'appuyer par un congé de taxes la construction d'une usine d'éthanol à Varennes d'une capacité annuelle de 110 millions de litres. Pendant dix ans, les Alcools de commerce n'auront pas à payer les 15,2 ¢ du litre exigés comme taxe sur l'essence et la TVQ (3,4 ¢ du litre), en plus des 10 ¢ offerts par Ottawa pour ce type de production. Total: un congé de taxe, pendant dix ans, de 29 ¢ du litre d'éthanol, dont on dit qu'il réduira le prix facturé aux consommateurs...

Selon l'étude Sypher, une auto fonctionnant avec 10 % d'éthanol exige 3 % de plus de carburant puisque ce carburant est 30 % moins efficace que l'essence.

Le groupe Sypher note qu'un faible pourcentage d'éthanol dans l'essence augmente même la contribution des voitures au smog urbain (ozone et NOx) si l'on ne modifie pas ses caractéristiques structurelles en abaissant la tension de vapeur Reid.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com

Courriel : avisdev@cam.org

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LEONARD, DOCI-36328, LA VILLE DE SAINT-LEONARD, Partie demanderesse, SIVERSKY GAIL, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de SIVERSKY GAIL seront vendus par huissier le 20 novembre 2000 à 10:30 heures, au 4582, Plinquet, St-Léonard Qc, conformément au bref. Lesdits biens consistent en 1 véhicule automobile de marque Acura. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Pietro Macera, H.J., district de Montréal, 31, rue St-Jacques ouest, R.C., Montréal, Québec, H2Y 1K3. Tél.: (514)848-0979, fax: (514)848-7016.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis donné que suite au décès de BERTRAND PEDNAUD, du 650 - 16^e Avenue, Lachine, Québec, H8S 3N5, le 27 juillet 2000, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur, le 1^{er} novembre 2000, devant Me Emile Descary, notaire, 3374, Notre-Dame, Lachine, Québec, H8T 1W7, où cet inventaire peut être consulté, en conformité avec la loi. Donné ce 6 novembre 2000. FRANÇOIS PEDNAUD, liquidateur

Avis est, par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, 2957-5453 QUEBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. 2957-5453 QUEBEC INC. Pierre Poirier, secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. Prenez avis que DAVID BRIAN SPIELMAN, dont l'adresse du domicile est le 438, Avenue Strathcona, Westmount, Québec, H3Y 2X1, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de James David Brian SPIELMAN. Montréal, le 06 novembre 2000, Me Haytoug L. Chamlian, avocat, pour David Brian SPIELMAN.

Avis de clôture d'inventaire. Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de André Robillard, en son vivant domicilié au 163, rue Hector-Lanthier, app. 8, ville de Saint-Eustache, survenu le 20 juin 2000, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Marie-Josée Leduc, le 2 novembre 2000, devant Me Nathalie Dragon, notaire. Cet inventaire peut être consulté au 102, rue Féré, Ville de Saint-Eustache, province de Québec, J7R 2T5. Marie Josée Leduc, liquidateur.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUEBEC (CHAMBRE CIVILE) NO 540-02-007967-988. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC, demandeur, SAÏSSANT, SANTO BIORDONA, défendeur-SAÏSI, COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON, tierce saisie. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 12/12/2000 à 10:00 AU: PARQUET DE LA BOURSE DE TORONTO, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SANTO GIRODANO, saisis en cette cause, soit: CERTIFICAT D' ACTIONS #C27099(716) SUN LIFE FINANCIAL. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 06 novembre 2000. JACQUES PHILIPPE, huissier de justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION ASS. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél.: (450)491-7575, fax (450)491-3418.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

SYLVIE ROBERGE seront vendus par huissier le 20 novembre 2000 à 11h00, au 5750, PRINCE RUPERT, AUTEUIL, LAVAL, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1. TÉLÉVISEUR TOSHIBA NOIR & ACC. 1. SYSTÈME DE SON PIONEER NOIR & ACC. 1. VIDEO OPTIMUS NOIR & ACC. ET AUTRES. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIÉS, huissiers. Tél.: (514)278-2414, fax: (514)278-9687, 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie INVESTISSEMENTS PARTERRE INC., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies le 21 octobre 1993 et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies. Ce 6 novembre 2000. Fraser Milner Casgrain, Procureurs de la compagnie

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

Marjorie SEJOUR, requérante c. Lord Warner ETIENNE, intimé

ASSIGNATION
ORDRE EST DONNÉ à Lord Warner ETIENNE de comparaître au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, à la salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Lord Warner ETIENNE. Montréal, le 6 novembre 2000. Michel Pellerin, GREFFIER ADJOINT

NADA PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, 500-17-007460-002. BANQUE TORONTO DOMINION, cartedemanderesse, GERARD VACHON ET SYLVIE ROBERGE, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GERARD VACHON ET

• LES ACTUALITÉS •

Pénurie de vaccins contre la grippe

La demande est beaucoup plus forte que l'an dernier

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour les personnes non ciblées par la campagne gratuite de vaccination contre la grippe, il est de plus en plus difficile de se faire vacciner contre l'influenza, l'engouement pour le vaccin ayant rapidement eu raison des stocks de vaccins disponibles sur le territoire québécois.

En effet, la compagnie BioChem Pharma, qui produit tous les vaccins contre l'influenza destinés à la campagne publique de vaccination antigrippale au Québec, a vu ces 600 000 vaccins destinés au marché privé s'envoler à une vitesse folle. Les compagnies qui désirent vacciner leurs employés ou les cabinets de médecins qui ne se sont pas déjà approvisionnés ont donc toutes les misères du monde à mettre la main sur des fioles.

Les campagnes de vaccination publiques, qui visent les personnes de plus de 60 ans et les personnes à risque, ne sont toutefois pas affectées par cette pénurie puisque le gouvernement a réservé d'avance les quelque 1,2 million de doses destinées à son opération de vaccination.

Mais plusieurs patients, intéressés à déboursier un petit montant pour recevoir le même vaccin, se sont récemment heurtés à un mur lors de leur visite chez le médecin, plus d'une clinique n'ayant plus un seul vaccin sur ses tablettes. «Je trouve ça étonnant. On incite les gens à se faire vacciner, et quand on se présente à la clinique, on se fait répondre qu'il n'y en a plus. C'est d'autant plus surprenant qu'on se fait dire qu'une partie des vaccins produits au Québec a été achetée par d'autres provinces», a déploré hier une patiente, frustrée de ne pouvoir recevoir le vaccin.

À Montréal, les responsables de la compagnie BioChem Pharma ont expliqué hier les raisons de cette pénurie soudaine par l'engouement non prévisible de la population pour le vaccin. «Nous avons produit quatre millions de doses, dont 3,4 millions pour les campagnes de vaccination publiques et 600 000 pour le marché privé. Il faut comprendre que les commandes sont faites à l'avance par les gouvernements parce qu'il faut 40 semaines pour produire le vaccin. Cet automne, il semble qu'il y ait une demande plus grande que celle prévue, mais il est impossible de faire une surproduction compte tenu des délais de fabrication», a expliqué hier Michèle Roy, directrice des communications chez BioChem Pharma.

Alors que 180 000 doses avaient suffi l'an dernier à répondre au marché privé, visant les individus non ciblés par les campagnes publiques de vaccination antigrippale, les 600 000 doses produites cette année se sont envolées comme de petits pains.

Selon Michèle Roy, il est vrai que des vaccins pro-



Mauvaise nouvelle pour les personnes sujettes à la grippe: les 600 000 vaccins contre l'influenza destinés au marché privé québécois se sont envolés à une vitesse folle cette année.

duits au Québec sont envoyés dans d'autres provinces car BioChem Pharma est aussi le fournisseur des campagnes publiques de vaccination de l'Alberta, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Mais ces ententes, conclues un an à l'avance, n'affectent aucunement la disponibilité des vaccins pour les campagnes publiques menées au Québec, affirme-t-elle.

La pénurie de vaccins touche particulièrement les États-Unis, où les hôpitaux s'arrachent les rares vaccins à prix d'or. Tout cela parce que deux des quatre

producteurs de vaccins américains ont dû stopper leur production en raison de problèmes de fabrication. Le manque de vaccins a donné lieu à une surenchère de prix: les ampoules contenant dix doses, normalement vendues entre 25 et 30 \$, se monnaient maintenant 100 \$, 120 \$, voire 150 \$.

Le manque de vaccins a même poussé le Center for Disease Control and Prevention à intervenir pour demander que les doses disponibles soient d'abord distribuées aux personnes à haut risque, comme les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques.

Sang contaminé

La Croix-Rouge n'a pas écarté les dons risqués dans les années 80

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Craignant d'être taxée d'homophobie, la Croix-Rouge pouvait difficilement sélectionner les donneurs à hauts risques en 1983, a déclaré hier l'avocat de l'organisme devant la Cour suprême, qui doit se prononcer sur la cause d'une Ontarienne décédée des suites du sida.

Alma Walker avait contracté le virus du sida après avoir subi une césarienne.

Sa succession a intenté une poursuite contre la Croix-Rouge, qu'elle estimait responsable de la mort de Mme Walker. Un tribunal de première instance a donné raison aux plaignants, mais la Croix-Rouge a interjeté appel devant le plus haut tribunal du pays.

Après la découverte de la séropositivité de Mme Walker, on a pu retracer la source de la contamination des produits sanguins qu'on lui avait transfusés: il s'agissait d'un certain Robert M., maintenant décédé, mais qui a laissé un témoignage sur vidéocassette avant de mourir.

Robert M. estimait avoir eu un millier de rapports sexuels avec autant d'hommes, mais disait ignorer qu'il devait s'abstenir de faire des dons de sang. Un juge de première instance avait alors déclaré qu'il s'agissait d'un témoignage difficile à croire.

Hier, M^{re} Peter Boekle, l'avocat de la Croix-Rouge, a raconté qu'au début des années 80, la police avait multiplié les raids dans les saunas fréquentés par la communauté gaie de Toronto. Plusieurs spécialistes avaient alors reconnu qu'il était inacceptable de demander à quelqu'un de révéler son orientation sexuelle.

La communauté gaie s'opposait fermement à toute politique qui aurait empêché des individus de donner du sang parce qu'ils sont homosexuels, a dit M^{re} Boekle.

Mais la communauté a reconnu que les gais devaient s'abstenir volontairement de faire des dons de sang et a largement contribué à la sensibilisation de ses membres par l'intermédiaire des journaux et de la distribution de dépliants, de même que par le bouche à oreille.

M^{re} Boekle a soutenu que Robert M. était un hom-

me bien intentionné, tout à fait conscient des risques d'un don de sang, et que nul ne peut expliquer pourquoi, malgré cela, il ne s'est pas abstenu de le faire.

M^{re} Bonnie Tough, avocate de la succession Walker, a pour sa part affirmé que Robert M. était ignorant et qu'il ne lisait pas les journaux, y compris les journaux destinés à la communauté gaie. Du coup, a-t-elle ajouté, la Croix-Rouge aurait dû le prévenir des risques que comportait son don de sang.

L'avocate a souligné que, dès mars 1983, la Croix-Rouge américaine avait commencé à distribuer des dépliants invitant les homosexuels ayant plusieurs partenaires à ne pas faire de dons sanguins.

La Croix-Rouge canadienne n'a emboîté le pas qu'en mai 1984 et son dépliant ne portait même pas principalement sur le sida, a-t-elle précisé.

Selon M^{re} Boekle, Robert M. aurait donné du sang même s'il avait reçu un avertissement comme celui qu'on avait lancé aux États-Unis. M^{re} Tough a répliqué qu'il s'agissait là de spéculation puisque Robert M. n'a jamais eu vent d'un tel avertissement.

États généraux sur la langue

Le français déficient des jeunes montré du doigt

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Longueuil — L'enseignement déficient du français et l'absence de fierté de sa propre langue ont maintes fois été soulevés, hier, aux États généraux sur la langue.

La commission présidée par l'ancien syndicaliste Gerald Larose siégeait à Longueuil pour entendre les doléances et suggestions des gens de la région: traducteur, ingénieur à la retraite et représentants de la Société nationale des Québécois ainsi que de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Beaucoup de témoins ont dénoncé la qualité du français écrit et parlé par les jeunes, les uns en attribuant la faute au système d'éducation, les autres au phénomène général de l'anglicisation, les autres aux médias.

Plusieurs ont insisté sur la nécessité de mieux enseigner le français au primaire, même de mieux former les maîtres, afin que ceux-ci enseignent un français plus correct.

«Ce qui fait la fierté des jeunes, c'est de parler le moins bien possible le français», s'est exclamé Maude Céré, directrice générale du Conseil montréalais de la culture et des communications.

En ne maîtrisant pas leur langue maternelle, les jeunes partent «handicapés intellectuellement, handicapés sur le plan de la formulation des idées», a dénoncé à son tour Richard Weillbrenner, traducteur et titulaire du dossier de la langue française dans l'encyclopédie de l'Agora.

Ce dernier n'y est pas allé de main morte pour critiquer la piètre qualité du français lu et entendu, tant dans les travaux des étudiants que dans les médias. «Le baragouin pervers qui infecte les milieux de l'information et de la communication télévisuelle au Québec équivaut à une maladie mortelle».

M. Weillbrenner montre aussi du doigt «l'échec cuisant de notre système d'enseignement».

Renforcer plutôt que blâmer

D'autres, las d'entendre des critiques sur la qualité du français au Québec, ont plutôt préché en faveur d'encouragements, d'incitatifs, de stimulations.

Ainsi, Maude Céré a proposé une «campagne de renforcement» visant à stimuler la fierté de parler français et de bien le parler. Elle propose de s'inspirer de publicités comme celles portant sur les accidents d'automobiles ou le tabac, avec des porte-parole populaires auprès des jeunes.

D'autres témoins ont choisi d'aborder le droit de travailler en français et le bilinguisme exigé de façon quasi automatique par les employeurs, même lorsque cela n'est pas nécessaire.

Michel Lapière, directeur du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy à Longueuil, a déploré le fait que, dans plusieurs programmes spécialisés, les fiches techniques ne sont pas disponibles en français, nuisant ainsi à un enseignement complet en français.

M. Lapière a plaidé en faveur d'un enseignement collégial qui soit obligatoirement en français pour les francophones et les immigrants, comme c'est déjà le cas pour l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. Selon lui, les futurs techniciens ayant été formés en français auront plus tendance à exiger des manuels en français et à utiliser la terminologie française lorsqu'ils œuvreront sur le marché du travail.

De leur côté, la Société nationale des Québécois et la Société Saint-Jean-Baptiste des régions concernées ont déploré l'existence d'un sentiment de culpabilité chez les Québécois lorsque vient le moment de défendre leur langue.

«Au Québec, certains considèrent oppressantes les mesures et lois visant à affirmer le français comme langue commune, ce qui développe chez les francophones un sentiment de culpabilité. Les Américains appliquent des mesures semblables pour assurer la prédominance de l'anglais sur leur territoire et n'ont aucune culpabilité à le faire», a souligné Roland Chaussé, vice-président de la Société nationale des Québécois de Richelieu-Saint-Laurent.

Assurance parentale

Au tour d'Ottawa de jouer

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

«La balle est maintenant dans le camp d'Ottawa.» C'est de cette manière que la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a conclu la commission parlementaire sur le projet de loi sur l'assurance parentale, en fin de journée hier. Selon la ministre, il ne reste maintenant qu'à régler le cadre légal et réglementaire du régime d'assurance parentale pour enclencher dès janvier prochain la négociation finale avec Ottawa. C'est pourquoi elle estime que le gouvernement fédéral «doit immédiatement s'engager à négocier avec nous afin de mettre sur pied le régime le plus rapidement possible».

Elle a ainsi rappelé que la loi fédérale sur l'assurance-emploi permet aux provinces de créer leur propre régime et qu'un des enjeux majeurs demeure le transfert des sommes récupérées par Ottawa dans les poches des employeurs et des travailleurs du Québec.

La ministre de la Famille et de l'Enfance, Nicole Léger, a pour sa part insisté sur l'importance pour le Québec de demeurer maître d'œuvre de sa politique familiale. «Combiné aux mesures de la politique familiale déjà en place, le régime d'assurance parentale aura un impact significatif sur la vie des familles.» Le régime d'assurance parentale doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Service de formation sur mesure

PERFECTIONNEMENT

Plus de
80 sessions
PUBLIQUES DE FORMATIONImaginez un peu ce que l'UQAM pourrait faire
chez-vous en fonction de vos besoins

EXEMPLE DE SESSIONS :

Communication avec les médias
en période de crise
13 et 14 novembreLeadership communicationnel
14 et 15 novembreNégociation et vente
14 novembreConduire une entrevue de sélection efficace
15 et 16 novembreCoaching de la performance
— 2 places —
20 et 21 novembreÉvaluation des compétences
21 et 22 novembreComment mesurer la rentabilité
de la formation
28 novembreProcessus de résolution de problèmes
29 et 30 novembre

EN COLLABORATION AVEC

la Chaire UQAM-SITQ Immobilier
et le Groupe Proprius Millenium Inc.

Programme intensif en

Gestion
immobilièreC'est l'occasion d'acquérir
des connaissances,
des outils pratiques et
de développer des habiletés
en gestion immobilière

THÈMES DÉVELOPPÉS

Gestion de l'exploitation immobilière (GEI)	30 novembre et 1 ^{er} décembre 2000
Développement immobilier	7-8 décembre 2000
Finance immobilière	25-26 janvier 2001
Droit immobilier	8-9 février 2001
Marketing et mise en marché de l'immobilier	22-23 février 2001
Éléments d'évaluation	8-9 mars 2001

PUBLIC VISÉ

- Gestion, évaluation et développement immobilier
- Courtage commercial et industriel
- Financement
- Administrateur et gestionnaire
- Évaluateur, promoteur et entrepreneur
- Analyste, financier et investisseur
- Urbaniste, consultant, «Facility Manager»

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

NOUVEAU
LEADERUne vidéocassette sur le
LEADERSHIP COMMUNICATIONNELUn complément indispensable pour animer vos réunions et
stimuler la réflexion sur le leadership et la communication.

LEADER® propose un modèle dans lequel certaines valeurs ainsi que certains rôles sont présentés comme une façon d'améliorer la qualité du leadership communicationnel du gestionnaire.

VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE

UN RENDEZ-VOUS AVEC PLUSIEURS DE NOS LEADERS

ALBERT JACQUARD Scientifique humaniste	JOCELYNE BOURGON Présidente, Centre canadien de gestion
ANDRÉ CAILLÉ Président directeur général, Hydro-Québec	PATRICIA PITCHER Professeure agrégée École des Hautes Études Commerciales
DENISE VERREAULT Présidente, Groupe Maritime Verreault	PAULE LEDUC Rectrice, Université du Québec à Montréal
GÉRALD LAROSE Professeur invité -UQAM Ex-Président de la confédération des syndicats nationaux (CSN)	RAYMOND CHRÉTIEU Ambassadeur du Canada aux États-Unis
HENRY MINTZBERG Chaire John Cleghorn en gestion Université McGill	Ministère des affaires extérieures et du commerce international
JACQUES DUVAL Président et chef de la direction Marketel McCann Erickson	TREFFLÉ LACOMBE Président et chef de la direction, CSST
JACQUES MÉNARD Président, Groupe de sociétés de la Banque de Montréal	

PRIX SPÉCIAL
DE LANCEMENT **295 \$** taxes
Offre valable jusqu'au 15 décembre 2000

www.formation.uqam.ca

UQAM

987-4068

LE DEVOIR

ÉLECTIONS 2000

L'incontournable débat des chefs

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Les débats télévisés sont devenus des figures imposées des campagnes électorales. Ils sont solidement ancrés dans la tradition politique fédérale au Canada depuis 1979. On dit les électeurs désabusés par la politique et, pourtant, ils sont réunis virtuellement par millions, ces soirs-là, devant leur petit écran.

Les électeurs, qui ont besoin d'information pour faire un choix, trouvent leur compte dans cet exercice. Seule la formule des débats télévisés leur donne accès, d'un seul coup, à une information qui ne leur coûte pas cher en temps, qui leur permet de comparer les protagonistes les uns aux autres et qui leur vient de première main. Pour bien des citoyens, en effet, ces rendez-vous

télévisuels sont les seuls moments où ils peuvent voir et entendre les chefs politiques parler plus longuement que les 13 secondes en moyenne qu'on leur accorde dans les reportages du journal télévisé.

Quant aux partis politiques, ils y trouvent l'occasion de communiquer avec un vaste auditoire composé de clientèles difficilement joignables, soit les partisans des partis concurrents qui acceptent de s'exposer au discours de l'adversaire pour voir leur propre chef, soit les électeurs peu politisés attirés par le caractère exceptionnel et compétitif de l'événement.

Les débats peuvent avoir une influence sur les intentions de vote, comme ce fut le cas en 1984 et en 1988. Ceux de 1993 et de 1997 (qui avait été interrompu à cause d'un malaise de l'animatrice Claire Lamarche) n'avaient rien changé au cours de la cam-

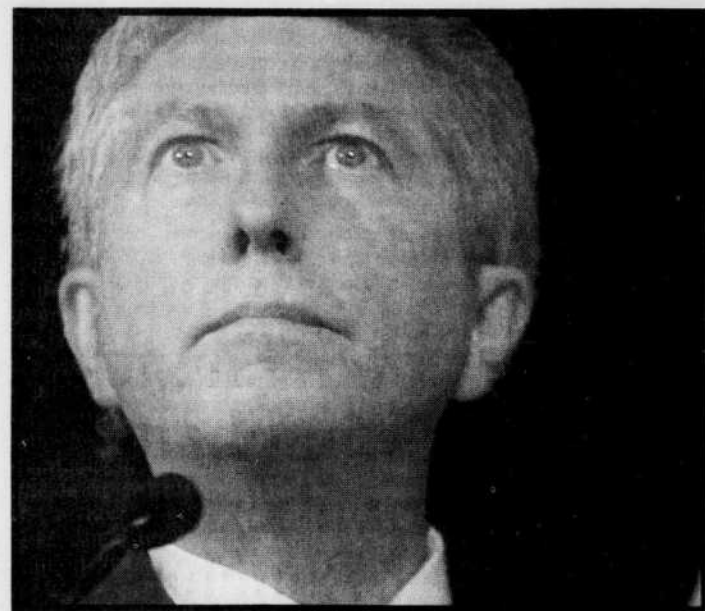
pagne. La présence de cinq chefs lors de ces deux confrontations, comme pour celles de ce soir (en français) et demain (en anglais), rend l'exercice plus laborieux et, donc, peut-être moins déterminant.

Ces rendez-vous télévisuels ne sont pas l'occasion de débattre à fond les grandes questions de l'heure. Elles font davantage appel aux compétences de communicateur des chefs. Le sens de la ligne assassine est plus utile lors de ces performances que l'intelligence ou le charisme. Le défi de certains chefs, comme dirait Jacques Parizeau, est aussi d'éviter de «s'autopeluredebananiser»...

Evidemment, ces échanges contribuent à centrer la vie politique autour de la personnalité des chefs. On peut le déplorer. Mais on ne peut oublier que notre régime politique donne au chef du parti qui

gagne les élections un pouvoir personnel de type quasi monarchique à Ottawa, où le premier ministre nomme ministres, juges, sénateurs et mandarins, en plus de contrôler le programme législatif et les grandes politiques, y compris la fiscalité et les affaires étrangères.

Ce soir, de 21h à 23h, cinq chefs se soumettent aux questions de deux journalistes (Lina Dib, de TVA, et Daniel Lessard, de la SRC) sous l'œil de l'animateur Stéphan Bureau. La scène se déroule au Conseil national des arts et le débat est divisé en cinq segments chronométrés. Le chef conservateur Joe Clark et la leader néo-démocrate Alexa McDonough participeront évidemment aux échanges. Mais nous vous présentons ci-bas les trois chefs qui seront réellement sous les feux de la rampe.



GILLES DUCEPPE

Le cérébral

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Il y a un parallèle à faire entre Al Gore et Gilles Duceppe. Tous les deux sont des politiques rigoureux qui possèdent à fond leurs dossiers. Tous les deux, aussi, sont des hommes cérébraux qui dégagent une certaine froideur et de la raideur.

«Gilles Duceppe, c'est un rationnel de la politique», souligne son conseiller spécial Pierre-Paul Roy. Pour le chef bloquiste, la politique, c'est sérieux, ce n'est pas matière à rire. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'il déride la galerie, volontairement ou non, lors du débat en français de ce soir.

Depuis trois ans, on tente d'atténuer la froideur cérébrale qui émane du chef bloquiste. «C'est quelqu'un qui communique de plus en plus de chaleur et d'émotion. Je pense qu'on le voit dans la campagne», estime son conseiller. Evidemment, on est à mille lieues du charisme et de l'émotivité déployés par un Lucien Bouchard lors de l'élection de 1993. «On ne change pas l'homme», convient Pierre-Paul Roy, un ami de Gilles Duceppe depuis 1968. Dans la préparation des débats, la matière première, c'est le chef.

Lors de l'élection de 1997, Gilles Duceppe dirigeait un parti mal préparé — Jean Chrétien avait déclenché des élections prématurées comme maintenant — et divisé à la suite d'une course au leadership déchirante. Dans le livre qu'il vient de publier, *Question d'identité*, Gilles Duceppe écrit que cette campagne a vite pris «des allures de cauchemar qui se déroule au ralenti».

Rien n'avait marché, pas même le débat des chefs en français sur lequel les bloquistes comptaient énormément pour reprendre l'initiative. Dans le segment du débat portant sur la place du Québec dans le Canada, le journaliste Jean-François Lépine demande à Jean Chrétien: «Allez-vous respecter une décision des Québécois à 50 % plus un?» C'est là que l'animatrice Claire Lamarche, victime d'un malaise, s'écroule. Le débat est suspendu et, à la reprise du débat la semaine suivante, l'intensité n'y est plus. Jean Chrétien a d'ailleurs eu le temps de faire connaître sa réponse dans les jours qui ont suivi, en dehors du débat. «Pour nous autres, c'a été une méchante tuile», rappelle Pierre-Paul Roy.

Mais le contexte est fort différent en 2000. Le Bloc québécois mène une campagne qui, si elle n'est pas flamboyante jusqu'ici, est conforme à son plan de match. Les sondages confirment que la majorité du vote conservateur ne

prend pas la direction du Parti libéral. Gilles Duceppe se sent à l'aise. «Il est beaucoup plus détendu qu'il l'était [en 1997]. C'est quelqu'un qui est en confiance», dit son conseiller.

Afin de préparer les débats, Gilles Duceppe a fait relâche, hier. Sa connaissance des dossiers et sa préparation entamée la semaine dernière font en sorte qu'il pourra se consacrer aux détails et préparer plus à fond sa prestation télévisuelle. Aujourd'hui, le chef bloquiste arrête ses activités à une heure. Il aura amplement le temps de se rendre au gymnase; Gilles Duceppe est un sportif, et pas seulement de salon.

Sur le plan du contenu, Gilles Duceppe possède des munitions pour marquer des points contre Jean Chrétien: les scandales à Développement Ressources humaines Canada (DRHC), y compris dans le comté de Jean Chrétien, les coupes dans l'assurance-emploi et la loi sur la clarté liée au droit des Québécois de décider de leur avenir. Pour les bloquistes, le livre rouge des libéraux représente une pièce à conviction établissant l'usure du pouvoir libéral et la minceur de l'enjeu électoral.

Comme son programme électoral est le plus étayé de tous les partis fédéraux et aborde tous les dossiers gouvernementaux qui comptent, le chef bloquiste aura des positions sur tout. On vante sa mémoire prodigieuse — pour les chiffres, notamment; il connaît les dossiers sur le bout de ses doigts. Il y a fort à parier qu'il aura à contrer des affirmations sur le manque de pertinence du Bloc.

Le programme bloquiste, c'est essentiellement une plate-forme de gauche, beaucoup plus à gauche que le programme du Parti québécois, par exemple. Un programme qui se veut plus pragmatique que celui du NDP parce qu'il prévoit que les deux tiers des surplus doivent aller en réduction des impôts et de la dette. Mais le programme bloquiste répond aux revendications de la Marche des femmes sur la pauvreté.

C'est quand il parle de la situation des plus démunis, d'assurance-emploi, de développement régional, de la loi antitabac (liée aux problèmes de drogue et à la misère dans les quartiers pauvres) que le chef du Bloc est le plus convaincant. Même s'il a renié en 1980 son allégeance à la Ligue communiste marxiste-léniniste, devenue le Parti communiste ouvrier — lors du référendum de 1980, il suit le mot d'ordre et annule son vote, à sa grande honte aujourd'hui —, Gilles Duceppe, qui est demeuré toute sa vie dans Hochelaga-Maisonneuve, est demeuré gauchiste, contrairement à d'autres militants d'extrême gauche qui ont viré totalement leur capot de bord.



JEAN CHRÉTIEN

Le bagarreur

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Pour l'auditoire, le commentateur semblait improvisé. «[Stockwell Day] veut un référendum sur la question de l'avortement. Je ne pense pas que les femmes seraient très heureuses de ça», lançait Jean Chrétien devant une assemblée de militants libéraux, à Laval, dimanche.

Rien dans l'actualité annonçait cette sortie. Tous les médias n'en avaient encore que pour sa peine d'admission de la veille sur la réforme de l'assurance-emploi. Mais en un tour de main, Jean Chrétien a relégué le dossier au second plan et braqué les projecteurs sur une des principales faiblesses de son adversaire, Stockwell Day.

Ce n'était pas un hasard. Le chef libéral a toujours su tourner une situation à son avantage. Souvent sans autre préoccupation que la victoire immédiate, quitte à payer le prix plus tard. Il est passé maître dans l'art de détourner l'attention. On l'a vu à la veille du déclenchement des élections avec l'entrée en scène de Brian Tobin et le dépôt du mini-budget alors qu'on attendait le dépôt du rapport du Vérificateur général sur le scandale au ministère du Développement des ressources humaines.

Depuis le début de cette campagne, il a ainsi fait oublier son mince programme en admettant que son gouvernement avait erré en ciblant trop durement les travailleurs saisonniers avec la réforme de l'assurance-emploi. Le lendemain, il soulevait la question de l'avortement, ramenant l'attention sur son adversaire. Puis, le jour suivant, il évoquait, en trébuchant toutefois, l'opposition du chef allianciste au contrôle des armes à feu.

Jean Chrétien a un fort instinct de survie politique, un flair rarement contesté et un bagou à saveur populiste qui l'a toujours bien servi en campagne. Il n'aime pas pour autant prendre trop de risques et ne se lance jamais sans filet. Comme en 1993 et en 1997, il ne lésine pas sur les moyens et s'entoure toujours d'une équipe fidèle et expérimentée. Appuyé de la sorte, le chef libéral a toujours des munitions fraîches pour attaquer ses adversaires et il ne rate pas l'occasion. Mais pour éviter que lui-même fasse des gaffes, on le tient presque sous verre cette année, une méthode éprouvée pour un leader en poste depuis longtemps. Les contacts avec la presse sont brefs. Il ne se mêle pratiquement jamais au public. Son horaire est modérément chargé.

La raison de ce plan de campagne est simple. S'il sait tirer pro-

fit des bavures de ses opposants, Jean Chrétien n'est pas à l'abri des bourdes. Y compris celle d'oublier de parler de l'assurance-emploi dans les Maritimes alors que c'était la raison de sa visite.

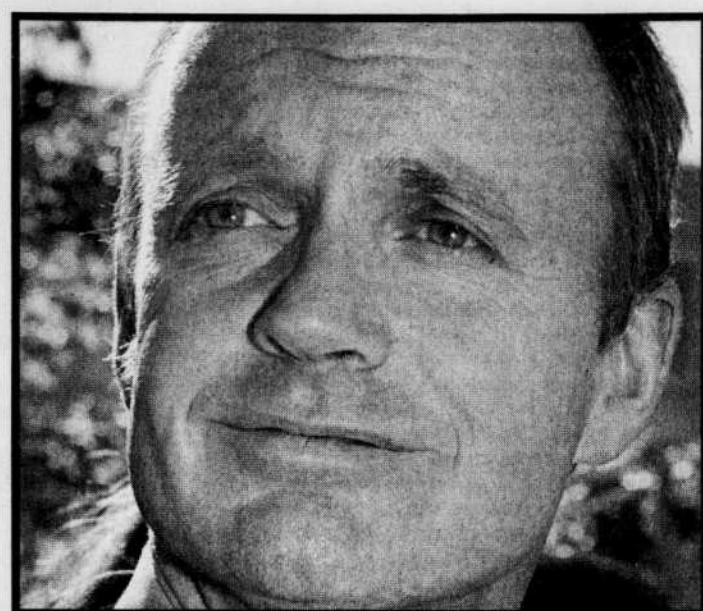
Ses erreurs sont souvent attribuables à ses problèmes d'élocution et à sa difficulté d'articuler sa pensée, ce qui pourrait être sa principale faiblesse durant les débats, croit Lawrence Martin, auteur d'une biographie de Jean Chrétien intitulée *The Will to Win*. Mais elles sont aussi dues à un excès de confiance et à cette conviction en la supériorité de ses idées. Il n'hésite pas à présenter son parti comme une «force du bien» et à accuser ses adversaires, directement ou par voie d'insinuations, de mettre en péril certains fondements de la société canadienne.

Son attitude générale et la concentration, bien documentée, du pouvoir au sein de son bureau lui valent d'être taxé d'arrogance par ses adversaires et la presse. Il a tenté de contrer ces critiques dès le début de la campagne en se plaçant de l'isolement de sa fonction et en répétant volontiers qu'il n'était «pas parfait».

Lawrence Martin constate que le premier ministre, comme la plupart des politiciens au pouvoir depuis longtemps, est effectivement devenu plus arrogant. «Il a aussi toujours été un homme qui a exercé le pouvoir de façon quasi brutale, ajoute-t-il. Il n'a jamais été ce qu'on appellerait un cœur tendre, ni très préoccupé par les sentiments des gens autour de lui. La famille Chrétien en général est un groupe au sang froid et remarquablement logique qui pense en termes tranchés et sans se laisser perturber par les émotions.»

Jean Chrétien doit secouer l'image d'amooureux du pouvoir qui commence à lui nuire. M. Martin pense que les attentes à l'endroit du chef libéral sont si basses qu'il pourra tenir son bout. «Les gens savent qu'il va buter sur son vocabulaire ou dire des choses un peu dans le champ gauche, difficiles à comprendre. Il ne surprendra pas beaucoup et il cherchera à paraître comme un leader fort attaché aux valeurs centrées. Il a son avantage le fait d'avoir répété ses réponses des dizaines de fois depuis le début de la campagne.»

Le premier ministre est un homme qui aime passer à l'offensive. Le débat posera un défi car il sera seul face à quatre adversaires et seul avec un bilan à défendre. Jean Chrétien a beau être un vieux routier, il ne peut rien négliger. Il a misé gros en déclenchant des élections prématurées. S'il perd sa majorité, on le tiendra responsable. S'il gagne, on vante son flair politique.



STOCKWELL DAY

L'apprenti

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

De tous les candidats, c'est le leader de l'Alliance canadienne, l'Albertain Stockwell Day, qui a le plus à gagner des débats télévisés de ce soir et demain. M. Day est l'élément inconnu de la course, les Duceppe, Chrétien et McDonough ayant fait partie de la distribution en 1997 et Joe Clark ayant déjà fait ses preuves dans le passé. M. Day, un apprenti en politique fédérale arrivé à la tête d'un nouveau parti il y a quatre mois à peine, doit se faire connaître de l'électorat. Et il doit aussi faire mentir ses adversaires qui le dépeignent comme un extrémiste ayant un agenda caché, ce qu'il n'a pas réussi à faire jusqu'à présent.

«Nous continuons d'augmenter dans les sondages, parce que les Canadiens commencent à nous connaître, moi et les 298 candidats, tout comme ils commencent à connaître nos positions de respect et de liberté, a résumé hier Stockwell Day. C'est pour cela que le premier ministre a déclenché des élections maintenant plutôt qu'au printemps: parce qu'il savait que plus nous nous faisons connaître, plus les gens nous appuient.»

Selon lui, les électeurs canadiens «aiment ce qu'ils voient». Et que voient-ils au juste?

«Ils voient quelqu'un d'honnête, quelqu'un qui est franc et sans détour».

Respect et idées. C'est cette image que Stockwell Day tente d'imposer depuis le début de la campagne et qu'il espère communiquer aux téléspectateurs. Mais le chef allianciste n'a pas obtenu beaucoup de succès jusqu'à présent à ce chapitre. Il s'était fait un devoir de ne pas répondre aux attaques de ses adversaires par d'autres attaques personnelles. Ses conseillers ont fini par le convaincre que tendre l'autre joue n'était pas efficace, et maintenant qu'il commence à montrer les dents, on lui reproche de ne pas être respectueux comme il l'avait promis.

Au chapitre des idées, M. Day s'est retrouvé sur la défensive à plusieurs reprises, pris à partie par ses adversaires qui tentent de le dépeindre comme un extrémiste dangereux ayant un agenda caché.

Pour dissiper cette perception, le chef de l'Alliance aurait dû répliquer rapidement en expliquant en détail et avec précision son programme électoral. Chaque fois il a plutôt entretenu un flou artistique sur ses positions. M. Day louvoie, évite de répondre même aux questions les plus précises, laissant libre

cours aux interprétations les plus diverses.

A mi-chemin de la campagne électorale, au moins quatre sujets ont rattrapé Stockwell Day:

■ Assurance-emploi. La plateforme du parti indique que l'assurance-emploi doit devenir «un véritable programme d'assurance, pas un programme de subvention régional», ce qui signifierait une baisse des cotisations pour les groupes de travailleurs utilisant moins le système. Le parti veut aussi que «le recours à l'AE soit plus court et moins fréquent». Une fois au Nouveau-Brunswick, M. Day a toutefois dit qu'il «soutient le programme tel qu'il est présentement».

■ Santé et privé. Une manchette gonflée d'un quotidien torontois clamait la semaine dernière que l'Alliance était en faveur d'un système de santé à deux vitesses. La plateforme du parti dit que les cinq principes de la Loi sur l'assurance-maladie devraient être respectés, écartant ainsi la possibilité d'un système à deux vitesses, mais M. Day a été confus dans sa réponse, indiquant seulement que «les gens n'ont pas à payer et ne devraient pas pouvoir payer pour éviter l'attente».

■ Avortement. Le programme de l'Alliance est muet à ce sujet, et M. Day répète qu'il n'a pas l'intention de mettre lui-même ce

sujet à l'ordre du jour. Mais son parti permettrait aux citoyens d'exiger la tenue d'un référendum sur le sujet de leur choix par voie de pétition. M. Day n'a jamais voulu dire s'il accepterait de tenir un tel référendum sur l'avortement, répondant seulement que, selon lui, le public n'en demanderait pas.

■ Référendums. Le parti n'a pas encore défini combien de signatures seraient suffisantes sur une pétition pour obliger le gouvernement à tenir un référendum. Pourtant, un manuel à l'intention des candidats parle de «3 % du nombre total d'électeurs ayant voté aux dernières élections», un chiffre que M. Day a pourtant récusé hier.

Il est vrai que M. Day a été pris de court par le déclenchement hâtif des élections et qu'il n'a pas eu le temps de faire faire à l'Alliance canadienne, née des cendres du Parti réformiste, le virage idéologique lui permettant de percer ailleurs que dans l'Ouest. Résultat: il marche sur la corde raide, balançant entre les anciennes positions réformistes et les nouvelles positions alliancistes, trop embryonnaires pour être détaillées. Ce soir, Stockwell Day a la possibilité de prouver qu'il ne cache pas pour autant une «mauvaise» surprise à ses futurs électeurs.

Une
connaissance
parfaite des
dossiers mais
une difficulté
réelle à
communiquer
avec chaleur

Un fort
instinct de
survie, un
flair
incontestable
et un bagou
à saveur
populiste

Sa campagne
électorale
qu'il voulait
propre
à sombre
dans les
accusations
personnelles

ÉLECTIONS 2000

Référéndum

Day contredit sa propre plateforme

Le chef allianciste réduit la portée de son «manuel du candidat» fixant le pourcentage d'électeurs nécessaire à la tenue d'une consultation

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, s'est retrouvé au centre d'une controverse hier alors qu'il a contredit la position de son parti telle que contenue dans un document utilisé par ses candidats pour faire campagne. Du coup, M. Day laisse planer un doute sur une bonne partie des positions alliancistes présentées aux électeurs et alimente les critiques de ses adversaires qui l'accusent d'avoir un agenda caché.

C'était la deuxième journée consécutive où Stockwell Day se retrouvait sur la défensive. Le flou entoure cette fois les référendums d'initiative populaire. M. Day a déclaré que son parti n'avait pas encore décidé combien de signatures seraient nécessaires pour forcer le gouvernement à tenir un référendum sur un sujet donné. Or les 298 candidats alliancistes ont en leur possession un «manuel du candidat» qui indique clairement que ce nombre devrait équivaloir à 3 % du nombre total de votes exprimés à la dernière élection.

M. Day s'est empressé d'expliquer qu'il ne s'agissait que d'une proposition parmi d'autres et que le pourcentage exact serait déterminé lors d'un débat

public, une fois l'Alliance canadienne élue. «Ce chiffre de 3 % est celui que l'on retrouve dans un projet de loi privé qu'un député [avait] suggéré [en octobre 1999], mais ce n'est pas la loi et c'est un exemple», a-t-il dit en français.

Pourtant, nulle part dans le document, genre de petit catéchisme allianciste pour recruter des appuis, n'est-il mentionné qu'il s'agit d'une suggestion appelée à être modifiée. On ne dit pas non plus qu'il y aura un débat sur ce sujet.

M. Day n'a pas voulu dire quel pourcentage il privilégiait personnellement. «On a suggéré peut-être 3 %, ce n'est pas ma position. Quand j'étais en Alberta, j'ai donné l'appui pour un pourcentage qui était plus grand que 3 % [c'était 10 %]. Moi, personnellement, je pense que 3 % est trop bas, mais ce n'est pas à moi de décider. C'est une question très importante, et c'est pourquoi nous devons poser la question aux Canadiens.»

Ce sujet a refait surface alors qu'il était interrogé sur la probabilité qu'un référendum sur l'avortement soit tenu. Dans le passé, le mouvement pro-vie avait réussi à deux reprises à recueillir plus d'un million de signatures pour que soit revue la loi sur l'avorte-

ment. Si le taux de 3 % proposé par l'Alliance était adopté, ce ne sont qu'environ 400 000 signatures qui seraient nécessaires. D'où l'intérêt de savoir à quel hauteur M. Day place la barre.

Mais ce qui semble être un changement de position pour ne pas effrayer les électeurs a jeté un doute sur le reste des propositions sur lesquelles font campagne les candidats alliancistes.

Le directeur des communications de M. Day, Phil von Finkenstein, a été appelé à la rescousse au terme de la conférence de presse catastrophe pour affronter la meute journalistique qui comprenait de moins en moins la position de l'Alliance.

«Cette phrase aurait dû être mieux formulée pour montrer que nous voulons démocratiser le processus et que c'est une des options [pour le faire]. Mais 99,9 % de ce document est consistant avec notre plateforme électorale», a-t-il assuré. M. von Finkenstein n'a pu dire si une pétition contenant un nombre de signatures équivalant à 25 % des votes exprimés dans une circonscription donnée serait suffisant pour réclamer la tenue d'une élection partielle, s'il y avait mécontentement à l'endroit du député en place, tel que le promet aussi le manuel du candidat.

«On a
suggéré
peut-être
3 %. Ce n'est
pas ma
position.»

Une lettre adressée aux leaders

Chrétien tente d'apaiser la colère de la communauté juive

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a fait un nouveau geste pour apaiser la colère qui agite une partie de la communauté juive déçue de la position prise par le Canada aux Nations unies, regrettant que l'appui canadien à une résolution particulière ait accentué le sentiment de frustration dans la communauté.

«J'ai compris combien il est frustrant pour vous que les risques sans précédent qu'a pris le gouvernement israélien et les compromis courageux qu'il a offerts en vue de la paix n'aient pas été payés de retour. Notre gouvernement comprend ce sentiment de frustration. Nous regrettons que le vote du Canada sur la résolution 1322 du Conseil de sécurité des Nations unies ait ajouté à votre détresse et à votre frustration», a écrit M. Chrétien dans une lettre transmise lundi soir aux leaders de trois organisations qu'il avait accepté de rencontrer le 17 octobre dernier.

Le face-à-face devait alors servir à dissiper la colère de la communauté à l'égard de l'appui donné par le Canada, le 7 octobre dernier, à une résolution condamnant «l'usage excessif de la force par l'armée israélienne contre des civils palestiniens», au lendemain des affrontements qui ont suivi la visite du leader de la droite israélienne, Ariel Sharon, à l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem-Est.

Dans la communauté juive, on jugeait la résolution injuste et biaisée puisqu'elle passait sous silence la violence palestinienne à l'endroit des juifs. La réaction fut telle que certains leaders ont fait comprendre de façon à peine voilée aux libéraux qu'ils pourraient en payer le prix le jour des élections. Ces mises en garde ont rendu quelques députés nerveux et le gouvernement vigilant.

Dans sa lettre, M. Chrétien note qu'un «seul vote à l'ONU ne peut pas définir — ni redéfinir — la longue et profonde amitié qui unit le Canada et Israël» et que le Canada croit toujours que le processus de paix est la seule voie d'avenir pour le Moyen-Orient. Il conclut en rappelant que «[sa] porte et la porte de notre gouvernement sont toujours ouvertes».

Rubin Friedman, directeur national des communications du Congrès juif canadien, croit que l'émission de cette lettre était nécessaire pour diffuser le message du premier ministre. Il pense qu'il s'agit d'une «bonne lettre», reflétant bien le contenu des discussions tenues le 17 octobre. «Je pense que M. Chrétien a traité des questions essentielles, notamment de l'appui du Canada pour l'existence de l'État d'Israël et pour résoudre le conflit par voie de négociations.»

Le directeur exécutif du Comité Canada-Israël, Robert Ritter, a apprécié le geste de M. Chrétien, bien qu'il ne le jugeait pas nécessaire. Il comprend toutefois les raisons du premier ministre puisque certains comprenaient mal la nature de la rencontre qu'il avait eue avec son groupe, le Congrès juif canadien, et B'nai Brith.

Le ton a baissé à l'endroit des libéraux mais on reste vigilant. «J'ai toujours dit qu'on devait juger la réponse du gouvernement sur la base, non pas de ses paroles ou d'une lettre, mais de ses actions futures», a indiqué M. Ritter, sans toutefois appuyer les menaces voilées de certains.

M. Friedman ignore si cette lettre sera suffisante pour calmer la colère. Comme M. Ritter, il pense que les gens préféreront attendre pour juger le gouvernement à ses actes.

Si M. Chrétien a cru bon écrire aux leaders de la communauté juive, il n'a pas encore répondu à une demande de rencontre que lui a fait parvenir la Fédération canado-arabe. Le président John Asfour indiquait hier qu'il avait envoyé sa requête il y a plus d'une semaine et qu'il attendait encore une réponse. Le bureau du premier ministre a bien reçu cette lettre, a indiqué Sophie Galarneau, secrétaire de presse du premier ministre. «On y répondra en temps opportun», a-t-elle dit sans offrir de précision.

La table est mise!



REUTERS

PROFITANT de l'impulsion électorale, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a symboliquement démenagé meubles et nourriture hier matin devant le 24 du chemin Sussex, à Ottawa. À la veille du débat des chefs, les manifestants ont dénoncé «la timidité et l'ambiguïté» de l'engagement du livre rouge libéral visant à consacrer 170 millions de dollars par année à la construction de logements sociaux. Le FRAPRU réclame plutôt des investissements de deux milliards de dollars.

Chaos dans la liste électorale

Le Directeur des élections plaide le manque de temps

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Comme le rapportait *Le Devoir* hier, Élections Canada a laissé entre les mains des directeurs de scrutin les quelque 300 000 changements informatiques à effectuer au Québec sur la liste électorale.

Dans une lettre envoyée hier au directeur du Devoir, le Directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, affirme qu'il a choisi de confier cette tâche aux 75 directeurs de scrutin compte tenu du court délai disponible. En entrevue à Radio-Canada, M. Kingsley a même souligné que «les données nous sont parvenues trop tard pour que le fichier central soit modifié».

Or le Directeur général des élections du Québec a fait parvenir deux semaines et demie avant le déclenchement des élections une liste de modifications reflétant entre autres les démenagements de juillet dernier et les décès. La situation a généré dans certaines circonscriptions des problèmes dans l'envoi des cartes d'électeurs, se répercutant dans le nombre de correctifs à apporter.

Jean-Pierre Kingsley soutient toutefois que «dans les quelques cas plus complexes, comme ceux de Berthier-

Montcalm et de Joliette, les difficultés rencontrées ont maintenant été résolues». Selon M. Kingsley, «de processus de révision électorale se déroule normalement».

Vérification faite hier, il y a encore des problèmes ici et là. Dans Berthier-Montcalm, la directrice du scrutin, Colette Laferrière, parle encore d'un «débordement». «Des erreurs, il y en a tellement qu'on n'a même pas le temps de les compter», affirme Mme Laferrière.

Cette dernière estime toutefois que l'absence de recensement (le dernier s'est déroulé lors des élections générales de 1997) contribue à accentuer le flot d'appels d'électeurs. «L'électeur a plus de questions qu'auparavant parce qu'il ne reçoit plus la visite des recenseurs. C'est un ajustement. Les gens seront habitués au prochain scrutin», croit Mme Laferrière.

Dans la circonscription de Rimouski-Neigette-et-la-Mitis, il aura fallu procéder à un deuxième envoi de cartes d'électeurs (environ 2800). Le directeur de scrutin, Jacques Roy, ne voit pas pour autant de débordement. «Ce qui est important, l'électeur ne sera pas pénalisé», soutient-il.

Dans Abitibi-Baie-James-Nunavik, la directrice de scrutin, Claire Gilbert, est catégorique: les correctifs ont été faits et «il n'y a que quelques centaines de retours».

À Victoriaville il promet la réconciliation

À quelques heures du premier débat télévisé des chefs, le leader de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, s'est présenté hier avec une douzaine de ses candidats dans la région des Bois-Francs, en promettant la réconciliation nationale et la fin des querelles constitutionnelles si son parti est porté au pouvoir.

C'est devant un peu moins de 200 partisans réunis au Centre récréotouristique de Victoriaville que le chef de l'Alliance s'est engagé dans la voie des relations fédérales-provinciales en s'en prenant à l'attitude arrogante du premier ministre libéral Jean Chrétien.

«L'Alliance canadienne, a-t-il dit, est maintenant le parti de tous les Québécois qui croient en une formation fédérale qui va respecter la constitution, les contribuables et surtout le Québec. Il est fini le temps où les Québécois doivent se boucher le nez et voter pour les libéraux de Jean Chrétien.»

M. Day a attaqué le gouvernement Chrétien qui s'en est pris au système de santé «en le réduisant de 33 %». Il a accusé Jean Chrétien d'avoir augmenté les impôts 62 fois et d'avoir abandonné les agriculteurs, avant de revenir à la question nationale et constitutionnelle.

«Jean Chrétien, a-t-il dit, a méprisé les provinces et notamment le Québec en intervenant constamment dans des champs de compétence provinciale.»

Le chef de l'Alliance a promis de faire les choses différemment. Il s'est engagé à former un gouvernement de la réconciliation. «Pour nous, a-t-il dit, le gouvernement fédéral doit travailler en collaboration avec les provinces.»

Presse Canadienne

Souverainistes et fédéralistes doivent battre les libéraux, dit Bouchard

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Que l'on soit souverainiste ou fédéraliste au Québec, il ne faut pas voter pour le Parti libéral de Jean Chrétien, le 27 novembre, affirme le premier ministre Lucien Bouchard.

«Il est absolument essentiel de ne pas confier la responsabilité des affaires du Québec à Ottawa au Parti libéral de M. Chrétien. Chaque vote québécois pour le Parti libéral sera interprété par M. Chrétien comme un encouragement à frapper plus fort sur le Québec, de continuer dans la direction qu'il a empruntée. Il est très important de nous assurer que nos votes ne vont pas raffermir l'offensive déclenchée contre le Québec par M. Chrétien lui-même», a lancé M. Bouchard, lors d'un rassemblement de militants péquistes, à Québec, hier soir.

A son avis, voter pour le Parti libéral équivaldrait à dire à Jean Chrétien qu'il peut «continuer de s'en prendre aux compétences du Québec, de tasser le Québec dans le coin, d'accroître le déséquilibre fiscal, de continuer de bloquer les congés parentaux que l'on veut instituer dans l'intérêt de tout le monde».

Alors que le Bloc québécois et le PLC sont à égalité dans les sondages, M. Bouchard presse donc les souverainistes et les fédéralistes de voter pour le Bloc québécois. De toute manière, a-t-il expliqué, les élections fédérales ne sont pas un rendez-vous avec la souveraineté, mais bien l'occasion de faire comprendre à M. Chrétien «que ça n'a pas eu de bon sens ce qu'il a fait».

M. Bouchard soutient que les fédéralistes sont nombreux à croire que M. Chrétien ne devrait plus diriger ni le pays ni son parti.

«Il y a beaucoup de fédéralistes qui ne veulent pas voter pour M. Chrétien et la seule façon de contrer les attaques de M. Chrétien, de manifester leur mécontentement, c'est de voter pour le seul parti qui se tient debout à Ottawa, qui défend les intérêts du Québec», a insisté le premier ministre en parlant du Bloc.

Les souverainistes, admet-il, ont évidemment des «raisons additionnelles» de voter pour le Bloc québécois puisqu'il s'agit d'un geste favorable à la souveraineté du Québec.

«Un vote pour le Bloc, a-t-il expliqué, c'est un vote pour la souveraineté, pour les souverainistes, mais de la part des fédéralistes, c'est un vote qui envoie un message très significatif et très appuyé à M. Chrétien qu'on ne peut plus accepter ce qu'il fait au Québec actuellement.»

Les syndicats veulent entendre parler de la ZLEA

PRESSE CANADIENNE

Une coalition d'organismes de pression, dont les centrales syndicales CSN, FTQ et CSQ, réclame que les dirigeants politiques fassent en sorte que soient rendus publics avant la tenue du Sommet des Amériques les textes des neuf groupes de négociations qui travaillent depuis plus de deux ans sur l'accord commercial de libre-échange des Amériques.

Pour les trois centrales syndicales ainsi que pour Common Frontiers et Droits et Démocraties (12 groupes humanitaires, syndicaux et religieux), il importe que le processus de négociation devienne public d'ici 2005 soit élargi aux organisations civiles et ne se limite pas aux 34 chefs d'État des Amériques attendus à Québec en avril 2001.

Profitant de la campagne électorale fédérale en cours, les groupes syndicaux et de pression lancent un appel aux chefs des partis politiques pour qu'ils prennent position en faveur de la démocratisation du processus de négociation.

En contrepoint du sommet des 21 et 22 avril, les groupes de pression tiendront un Sommet des peuples des Amériques les 17, 18, 19, 20 et 21 avril, où un millier de personnes en provenance des 34 pays visés par l'accord sont attendues.

Celles-ci veulent s'assurer que les règles du commerce international contribueront à l'épanouissement des populations des trois Amériques et seront assorties de clauses susceptibles d'assurer le développement social et culturel des populations ainsi que le respect des droits démocratiques et humains.

Price et St-Jacques vont payer le prix de leur défection, prédit Joe Clark

PRESSE CANADIENNE

Sherbrooke — Il est plus facile à André Bachand de se faire réélire sous la bannière du Parti conservateur que pour David Price et Diane St-Jacques de le faire sous celle des libéraux.

C'est l'opinion émise hier par le chef du Parti conservateur, Joe Clark, au sujet du changement d'allégeance des deux ex-députés conservateurs de la région de Sherbrooke.

M. Clark, qui rencontrait hier l'équipe éditoriale de *La Tribune*, à Sherbrooke, a dit croire que David Price, qui représente maintenant le Parti libéral dans Compton-Stanstead, et Diane St-Jacques, qui est elle aussi devenue candidate libérale dans Shefford, «vont payer le prix pour cela».

Il a expliqué que les électeurs jugent les politiciens par leur comportement. «C'est ce qu'on connaît du député. Les gens vont donc les juger à ce propos. Je ne suis pas heureux qu'ils aient quitté le parti. Et je pense qu'ils ont fait une erreur. Si je me fie à mon expérience, ils vont en payer le prix.»

Le Parti conservateur fait piètre figure dans les sondages. Le plus récent, celui de Léger Marketing, accorde 2 % des intentions de vote aux conservateurs. En Estrie, ce pourcentage s'établit à 5 %.

Cela n'empêche pas Joe Clark d'être optimiste. Il suffit de peu, dit-il, pour modifier le portrait. Il y a une base conservatrice, ajoute-t-il, qui fait qu'on peut croire à la possibilité pour le Parti conservateur de décrocher une vingtaine de sièges au Québec, dont celui d'André Bachand dans Richmond-Arthabaska.

É D I T O R I A L

La prévention
a meilleur goût

Les résultats de la vaste enquête sociale et de santé effectuée par la direction santé de l'Institut québécois de la statistique tracent un portrait paradoxal, parfois rassurant mais souvent inquiétant, de l'état de santé de nos concitoyens. Au moment où l'on s'apprête à injecter des dizaines de milliards dans le système pour faire face au vieillissement de la population et à la montée des coûts des nouvelles technologies médicales, il faut se demander comment mieux prévenir la maladie avant qu'elle n'apparaisse.

L'enquête a été réalisée en 1998 auprès de 30 000 personnes. Elle nous apprend que les Québécois sont généralement en aussi bonne santé que les autres Nord-Américains, qu'il n'y a donc pas lieu de s'alarmer outre mesure mais, en revanche, que des indices portent à croire qu'il reste encore beaucoup à faire en certaines matières.

Ainsi, l'enquête révèle que les Québécois fument toujours beaucoup puisque 34 % d'entre eux grillent une cigarette tous les jours (31 %) ou à l'occasion (3,5 %). C'est donc dire que malgré les campagnes de sensibilisation, le pourcentage de fumeurs n'a pas diminué depuis 1992. A moins d'un retournement aussi spectaculaire que peu probable, nous n'atteindrons pas l'objectif gouvernemental de ramener à 28 % le pourcentage de fumeurs d'ici 2002.

Autre constat: alors qu'on croyait que les adolescents fumaient davantage que les garçons, il semble que ce soit faux: entre 15 et 19 ans, 33 % des gens de l'un et l'autre groupe fument.

Plus on est pauvre, plus on risque de devenir fumeur. Mais attention: les gens à revenus peu élevés étant moins nombreux, même si plus de 40 % d'entre eux fument, ils ne constituent ensemble que le quart de tous les fumeurs. Les trois quarts proviennent des classes moyennes et supérieures. Il y a donc lieu pour les autorités publiques de ne pas se satisfaire de viser les gens plus pauvres et les jeunes par leurs campagnes de sensibilisation mais aussi ceux qui ont plus d'argent et qu'on n'est toujours pas parvenu à convaincre. À quoi sert-il de préparer sa retraite quand on risque de ne même pas en profiter?

Sur un autre sujet, l'enquête montre que 85 % des Québécois évaluent positivement leurs habitudes alimentaires. Pourtant, il semble que 32 % des hommes et 25 % des femmes présentent un excès de poids. Évalués par l'indice de la masse corporelle, les Québécois se situent au-dessus de la norme optimale, une situation que les auteurs de l'enquête qualifient de «*préoccupante*». Quand on leur demande leur avis, la moitié des femmes et le tiers des hommes avouent souhaiter perdre du poids. Cela se répercute-t-il sur leurs habitudes alimentaires? L'enquête n'en dit rien. Mais, comme pour les fumeurs, moins on est riche et scolarisé, plus le risque d'obésité est élevé, ce qui laisse peu d'espoir.

Même constatation en matière de détresse psychologique alors que le niveau de détresse est inversement proportionnel au revenu et à l'éducation des individus. Fait marquant de l'enquête, cependant: en 1998, le pourcentage de Québécois présentant un niveau élevé de détresse est redescendu à ce qu'il était en 1987, soit 20 % des gens, après avoir atteint un sommet de 26 % en 1992. C'est encore beaucoup trop, tous en conviendront, et cela peut sans doute expliquer que 3 % des individus aient songé au suicide à un moment ou l'autre au cours de l'année qui a précédé l'enquête.

Quand on sait que les décès prématurés causés par la consommation prolongée de tabac «*constituent le pire problème de santé publique au Canada*», que le nombre de décès prématurés souvent précédés de longs épisodes de maladie est deux fois plus élevé chez les fumeurs que chez les non-fumeurs, quand on sait aussi que l'obésité est à l'origine de maladies cardiovasculaires, de diabètes et de certains cancers, on ne peut pas se satisfaire de politiques de santé publique qui visent uniquement à soigner la maladie sans d'abord avoir tenté de la prévenir.

Un fort grand nombre de Québécois subissent lourdement l'influence des tendances américaines en matière d'alimentation, certes, mais aussi d'habitudes de vie en général. Ils sont sédentaires, raffolent de la restauration rapide... et cela se voit à leur corpulence plus forte que celle des Européens ou des Asiatiques.

A cause du démantèlement de l'unité familiale traditionnelle, la solitude psychologique s'est accrue. Puis, il y a la pauvreté, source de bien des maux, dont celui, évident, de la sous-alimentation ou de la mauvaise alimentation, du décrochage scolaire et du déséquilibre affectif chronique.

La santé n'est pas qu'une simple question de gènes et de pilules: c'est aussi, peut-être même surtout, une question de qualité et d'équilibre de vie. Travailler à réduire le chômage, à accompagner les assistés sociaux dans leur tentative d'intégration à la vie active, à combattre le décrochage scolaire et à venir en aide aux familles monoparentales, voilà autant de moyens essentiels à l'amélioration de la santé des individus. De cela, nous n'avons pas assez parlé ces dernières années.

jsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Les chefs de parti
et la mondialisation

Il y a une question importante qui, bien qu'elle constitue un enjeu fondamental aux yeux de bien des gens, est complètement occultée en cette période de campagne électorale: la mondialisation.

C'est un enjeu qui préoccupe particulièrement les jeunes, on l'a constaté encore une fois au récent sommet du G20, mais également bien d'autres personnes.

Comment se fait-il que cette question soit encore aujourd'hui confinée au huis clos des «*bienséances*» ministérielles? N'est-il pas temps de porter ce débat sur la place publique?

J'aimerais connaître la position des différents chefs sur la question de la mondialisation: comment entendent-ils favoriser l'ouverture démocratique du débat? Quelle est leur politique en matière de répression des citoyens? Quelle voix (ou quelle voie) démocratique comptent-ils donner aux opposants à la mondialisation?

Jean-François Lepage
Montréal, 2 novembre 2000

Jean Charest,
le partitionniste

La récente déclaration de Jean Charest, chef du Parti libéral du Québec, selon laquelle il reconnaît aux habitants des municipalités fusionnées le droit, par référendum, de décider de leur appartenance équivaut en fait à une légitimation du phénomène de partition du territoire québécois. Ainsi, dans l'optique d'un référendum gagnant sur la souveraineté, les municipalités pourraient, selon la pensée de cet ex-conservateur, décider de maintenir le lien avec le gouvernement canadien.

Après le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Jean Charest nous apporte le droit des municipalités à disposer d'elles-mêmes! Qu'arriverait-il si une municipalité quelconque décidait dès maintenant d'accéder à la souve-

raineté et de débiter le processus de formation d'un Québec indépendant? En outre, cette décentralisation du gouvernement provincial vers les municipalités, créature du gouvernement, conjuguée à la centralisation fédérale qu'il prônait et qu'il ne combat pas, me laisse croire qu'il veut le pouvoir au provincial simplement pour abolir le lieu décisionnel qu'est l'Assemblée nationale.

Daniel Magnan
Saint-Pie, novembre 2000

Le MEQ'Donald

Lors de leur création, les cégeps possédaient un mandat fondamental d'orientation. On ne devait pas fournir des élèves diplômés comme on produisait des voitures sur une chaîne de montage.

Des êtres humains en pleine formation sur tous les plans de la personne devaient pouvoir disposer d'un certain laps de temps pour s'épanouir et trouver une voie qui leur convenait, même si cela coûtait un peu plus cher que la production en série de diplômés selon des taux de réussite décrétés par le patron du ministère de l'Éducation.

Cependant, dans une société néolibérale comme la nôtre, qui n'a comme modèle de fonctionnement celui de la rentabilité immédiate, le développement de tous les aspects de la personne représente une perte de temps, d'argent et d'énergie.

Il faut produire au plus bas coût et le plus rapidement possible des élèves compétents dans des secteurs de pointe qui sont en demande de main-d'œuvre qualifiée.

Le système d'éducation devient ainsi simplement un rouage dans le système économique. Une courroie de transition qui sert sur un plateau d'argent des employés dociles, qualifiés, spécialisés et rapidement déclassés...

Ce n'est pas pour rien que la campagne de financement de l'Université de Montréal passe par les héros de la réussite économique, tels les Paul Desmarais, André Cayer et Brian Mulroney de ce coin de pays. L'éducation ne doit servir qu'à des intérêts économiques.

On est loin de l'invitation aux voyages qui,

comme on disait, forment la jeunesse. Aujourd'hui, le ministère de l'Éducation veut plutôt façonner la jeunesse afin de produire, selon des quotas de réussite, de futurs employés modèles.

Par l'entremise de François Legault, en effet, le monde des affaires a pris en charge le système d'éducation. On en paie le prix par la réussite à tout prix et les classements selon des rendements de performance, comme dans les chaînes de montage ou d'alimentation. Le MEQ est devenu un MEQ'Donald...

Guy Ferland
Professeur de philosophie
Cégep Lionel-Groulx
Novembre 2000

Une grande confusion

Certains électeurs ont indiqué qu'ils étaient tentés de ne pas voter pour le Bloc québécois afin de «*punir*» le gouvernement québécois ou de lui lancer un avertissement, que ce soit à propos des fusions municipales ou pour d'autres raisons.

À mon avis, cette attitude repose sur une grande confusion. Même si le Bloc québécois et le Parti québécois sont des partis frères, les enjeux d'élections fédérales sont particuliers. Il s'agit avant tout de porter un jugement sur le gouvernement fédéral sortant et d'examiner les enjeux globaux de ces élections, tant sur les plans économique que social, constitutionnel et autres.

L'existence du Bloc québécois a permis aux Québécois souverainistes de cesser de voter de manière schizophrène à Ottawa et d'être conséquents avec leurs choix politiques fondamentaux.

Une faible performance du Bloc québécois n'entraînerait pas une attitude plus souple du gouvernement du Québec dans le dossier des fusions municipales ni dans aucun autre dossier mais rendrait tout simplement le gouvernement Chrétien plus arrogant, si la chose est possible.

Jacques Fournier
Montréal, 1^{er} novembre 2000

LIBRE OPINION

Palestine-Israël: guerre de religion, guerre économique,
dominos diplomatiques ou querelle de voisins?

KHALED KHALI

Chercheur sur le Moyen-Orient à la chaire
Télé globe-Raoul-Dandurand en études stratégiques
et diplomatiques à l'UQAM, l'auteur
est fonctionnaire des Nations unies à la retraite
et chargé de cours invité à Paris 13.

Selon l'ensemble des médias internationaux, le monde occidental est anxieux, sinon effaré, à cause de la brusque montée de violence au Proche-Orient alors qu'on était si près du but. Mais, à propos, de quel but? Le calme, le *modus vivendi*, la paix ou l'accès assuré à long terme aux richesses naturelles (gaz et pétrole) du golfe Persique?

L'inquiétude est légitime si l'on en croit les sursauts de colère des foules européennes, qui paient de plus en plus cher le plaisir ou le devoir de rouler carrosse. Une panique qui commence d'ailleurs à gagner notre continent. Si l'on s'inquiète à juste titre de l'avenir du débit des robinets de pétrole, qu'en est-il de leurs propriétaires, dont certains, comme l'Arabie Saoudite et le Koweït, appréhendent un réveil des consciences et un éveil dangereux à la démocratie de leurs propres peuples, qu'ils voient mûrir lentement et surtout discrètement, ce qui, à leurs yeux, risque de mettre en péril la manne pétrolière, la maîtrise des robinets et celle de leurs États? L'Arabie Saoudite, le Koweït, les États-Unis et Israël: un même combat? Ce n'est pas si simple, mais rien n'est simple dans cette partie du monde.

La-dessus, les médias occidentaux sont moins pro-

lixes, et pour cause, ils manquent souvent d'information sur la situation politique intérieure des royaumes en question, censure oblige. Mais les services secrets américains et autres sont, eux, à l'écoute et aux aguets car c'est dans ces régions que réside le vrai danger qui menace le libre accès de l'Occident à l'indispensable pétrole. C'est pourquoi il leur faut prévoir et remplacer ces potentats par des élites plus ouvertes mais aussi moins radicales et plus pro-occidentales avant que l'on ne se mette à jeter des pierres là-bas aussi.

Dans l'appréciation de la position des pays arabes et musulmans, il faut aussi tenir compte du devoir d'allégeance à la sacro-sainte cause panislamique et panarabe qui, bien que moribonde dans les faits, n'en constitue pas moins un élément de référence et de menace occasionnelle lors de crises de ce genre. Mais au fait, qui, dans le monde musulman ou arabe, est prêt à mourir pour la Palestine? Cette Palestine, une fois mise sur pied, et je pense qu'elle le sera, risque d'être un plus grand souci pour les Palestiniens que pour l'adversaire du moment — Israël — car ces pierres dirigées vers les chars et les soldats israéliens visent aussi, indirectement, une autorité palestinienne remise en question, contestée et idée de son pouvoir devenu illusoire. Les jeunes citoyens de la Palestine de demain ne veulent ni de l'occupation israélienne ni d'un gouvernement qui ressemble de plus en plus à une monarchie qui gèrerait à loisir les finances et le pouvoir selon un mode plus clannique que démocratique. Il y a d'ailleurs déjà longtemps que les cadres et intellectuels palestiniens comme Han-

na Ashrawi et Edward Saïd ont évacué le navire en dérive. Arafat, homme malade qui vit de son passé, va-t-il rater sa sortie? Cela semble être le cas car ses hommes d'affaires font écran avec la réalité et c'est désormais dans les égouts de Gaza et les taudis de la rive occidentale du Jourdain que se mène le combat inégal pour la reconnaissance d'un État qui ne constituera de toute façon qu'une partie ridicule de l'État de 1948.

La gourmandise territoriale des sionistes et l'arrogance des pays arabes de l'époque — qui furent les maîtres à penser des malheureux Palestiniens — ont causé le malheur de ce peuple tout aussi biblique qui a dû payer d'une façon détournée et injuste pour les horribles crimes des nazis et pour une Europe dont les mains ne furent pas toujours très nettes...

Pour en revenir à l'horreur du quotidien, il faudrait que le cessez-le-feu, conclu le 17 octobre, ne s'accompagne plus du terrible chantage de la carotte et du bâton: «*Tu cesses les jets de pierres ou je fais donner Sharon*» (Barak); «*Tu cesses tes tirs de roquettes ou je fais donner le Hamas*» (Arafat). Ils savent l'un et l'autre que ce jeu est dangereux car, une fois les fauves lâchés, qui va les maîtriser? Alors, qui mène vraiment le jeu? Est-ce que l'essence précède l'existence? Pour paraphraser Sartre, est-ce que les États-Unis vont faire prévaloir la sagesse et leurs intérêts? Est-ce que les Israéliens et les Palestiniens vont enfin prendre au sérieux leur devoir de voisinage et d'avenir commun inéluctable?

Si personne ne remet plus en doute l'inéluctable cohabitation, les négociateurs doivent persuader les

protagonistes que la paix *ad aeternam* vaut bien une synagogue ou une mosquée, pour paraphraser cette fois le roi de France, Henri IV. Facile à dire car l'enjeu est émotionnel, passionnel et historique. Il est si grand qu'il aveugle, pour le moment, toute lucidité politique et menace sérieusement toute perspective de paix entre ces deux peuples, habitants légitimes de ce morceau de terre si menu par la dimension mais si vaste par sa symbolique et ses enjeux. Terre éternelle pour les uns, terre légitime et spoliée pour les autres, elle sera vivable lorsqu'elle échappera aux dominos diplomatiques qui en font le terrain de combat d'intérêts moins nobles et moins avouables.

Israéliens et Palestiniens sont pris depuis 50 ans dans un engrenage géopolitique mettant en scène une multitude d'intervenants qui ont puisé dans ce conflit des éléments de prétexte pour régler des comptes ayant souvent peu de choses à voir avec l'exil forcé des Palestiniens ou l'aspiration des juifs à un foyer national reconnu aujourd'hui par tous.

Les vociférations des spectateurs-acteurs aux quatre coins du monde, parfois très proches des lieux, ne font qu'exciter les combattants qui risquent de s'écrouler tous les deux sur le ring avant la fin du combat; à qui profitera alors un K.O. technique israélo-palestinien? En tout cas, ni aux lanceurs de pierres, ni aux tireurs d'élite, ni à ceux qui sont dans l'attente et sous la tente depuis un demi-siècle. Il faut «*dépassionaliser*» le débat et séculariser un problème géopolitique devenu querelle de prêtres.

IDÉES



Claude Bariteau se souvient des propos de Claude Ryan à l'occasion du 225^e anniversaire de l'Acte de Québec. Pour lui, cet acte est la pierre d'assise du Québec contemporain et le socle sur lequel repose son avenir.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Alain-Robert Nadeau

Juges et présidents

«**A** l Gore est baptiste fervent, George W. Bush méthodiste tout aussi fervent. Dans un cas comme dans l'autre, la religion est assurée de faire une entrée fracassante à la Cour suprême des États-Unis.» Ces mots, en exergue d'un article publié dans *Le Devoir* samedi, exprimaient la crainte de certains observateurs de la politique américaine. Constatant que le prochain président pourrait être appelé à nommer jusqu'à quatre juges à la Cour suprême, Donald Cuccioletta, un professeur de l'université de New York et membre de l'Observatoire de l'UQAM sur les élections américaines, évoque même un sentiment d'impuissance.

Puis, constatant que la Cour suprême est devenue une «*cour active*» (sic), il affirme que, dans l'esprit des constituants, la cour devait s'en tenir à un «*rôle avant tout légaliste*» et non être ce qu'elle est devenue, c'est-à-dire un «*forum politique*». Bref, «*en choisissant son clone politique, on [le président] s'assure que ses idées marqueront le pays pendant longtemps*». Ce point de vue, et je le dis avec respect, m'apparaît fort réductionniste. Accepter cette proposition, c'est croire que le président nomme qui il veut à la Cour suprême. C'est faire fi de la complexité inhérente au système politique américain, où le pouvoir est fortement décentralisé et où son exercice procède de négociations et de compromis plutôt que, comme au Canada, de la simple ratification de décisions prises par le pouvoir exécutif.

Il est vrai cependant que le choix d'un juge par un président est une action extrêmement importante. À titre d'illustration, le président Hoover (1929-1933) affirmait que la nomination de Benjamin Cordozo (1932-1938) à la Cour suprême constituait le geste le plus important de sa présidence. Certains ont aussi affirmé que l'importance historique de John Adams (1797-1801), le deuxième président des États-Unis, tient essentiellement au fait qu'il a nommé John Marshall (1801-1835), le plus grand juge de toute l'histoire de la Cour suprême, juge en chef. En considérant les candidats potentiels pour accéder à la Cour suprême, les présidents doivent tenir compte néanmoins d'un certain nombre de critères: le mérite des individus, leurs liens avec le président, leur représentativité populaire et leur idéologie.

La nomination du juge Cordozo est une excellente illustration de l'application du critère du mérite. Mais ce critère à lui seul ne peut suffire. Déjà, on demandait à un observateur avisé qui était le plus grand juge de toute l'histoire de la Cour suprême. Celui-ci a simplement répondu, faisant référence à Learned Hand, que le plus grand juge de l'histoire... n'a jamais siégé à la Cour suprême. Plus modestement, Richard A. Posner, un juge mais surtout l'un des grands esprits du droit, le mettait en troisième place, immédiatement derrière John Marshall et Oliver W. Holmes (1902-1932).

Les liens qu'un individu entretient avec le président ne sont pas toujours garants de succès. S'il est vrai que le juge en chef Taney (1836-1864) doit sa nomination à l'amitié qui le liait au président Jackson (1829-1837) et le juge en chef Vinson (1946-1953) à son amitié avec le président Truman (1945-1953), dans certains cas, ce seul critère n'a pas suffi. Déjà juge à la cour, Abe Fortas a dû démissionner lorsque son ami le président Johnson (1963-1969) l'a élevé au rang de juge en chef après que des révélations entachant son intégrité et sa crédibilité eurent été faites par les républicains.

Aujourd'hui, il est incontestable que la représentativité des juges constitue un critère de première importance. La race, la religion, le sexe et le lieu d'où provient le candidat constituent des critères incontournables. Quant Thurgood Marshall (1967-1991), le premier Afro-Américain à siéger à la cour, s'est retiré en 1991, c'est un autre Afro-Américain, Clarence Thomas, qui l'a remplacé. Ce serait à mon avis inimaginable que les postes occupés par les juges Sandra Day O'Connor et Ruth Bader Ginsburg, les deux seules femmes à la cour, soient éventuellement confiés à des hommes. Le progrès, c'est vers l'avant!

Demeure, enfin, ce critère de l'idéologie. Les présidents Eisenhower (1953-1961), Nixon (1969-1974), Reagan (1981-1989) et Bush père (1989-1993) ont fait de ce critère leur cheval de bataille. Il est devenu leur cheval de... Troie. En nommant Earl Warren (1953-1969) juge en chef, un républicain conservateur, le président Eisenhower a eu la surprise de sa vie puisque, sous son égide, la cour a amorcé l'une des périodes les plus progressistes de son histoire. Quelque temps après que la cour eut rendu l'arrêt Brown c. Board of Education (1954), qui mettait fin à la ségrégation raciale, on lui a demandé s'il avait commis des erreurs pendant sa présidence. Il avoua candidement en avoir commis deux... «*qui siègent toujours à la Cour suprême*». Il avait en tête, bien sûr, les juges Warren et Brennan.

Les présidents Reagan et Bush ont également adopté une «stratégie béiste» selon laquelle ils entendaient nommer des juges conservateurs opposés au droit à l'avortement afin de renverser l'arrêt Roe c. Wade. Malgré que le juge en chef Rehnquist (1986-) soit opposé, comme d'ailleurs la majorité des juges de la majorité actuelle, au droit à l'avortement, la Cour suprême a maintenu ce principe judiciaire dans les arrêts Webster (1989), Casey (1992) et Stenberg (2000).

Bref, se peut-il que le respect de la règle du précédent et des traditions juridiques puisse compter davantage que les manœuvres politiques? Je crois que oui. Je pense aussi qu'il est fort présomptueux de sous-estimer l'importance fondamentale de l'indépendance judiciaire dans une société libre et démocratique. L'indépendance judiciaire, c'est le pilier de la démocratie.

alain-robert.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

Claude Ryan, 1774, *Le Devoir* et les élections fédérales

CLAUDE BARITEAU

Anthropologue et professeur à l'Université Laval

En mai dernier, cinq éditorialistes du *Devoir* ont fondu leurs réflexions sur l'avenir du Québec. Si l'indépendance peut en tracer les contours, le projet péquiste ne leur paraît pas à la hauteur. Plus de panache et un meilleur rapport au peuple s'imposeraient. Par ailleurs, si le Parti libéral du Québec redevient autonomiste, il devra tirer profit des vues de Jean-François Lisée.

Tout cela est de bonne guerre. J'avoue toutefois avoir ressenti un certain malaise en lisant les questions adressées aux indépendantistes. Inspirée de Claude Ryan, la première demande si l'existence, au nord des États-Unis, d'un pays distinct, le Canada, n'est pas préférable à la dispersion qui découlerait d'une rupture de la fédération canadienne. Sui-vent les autres.

Le petit pays que serait le Québec résisterait-il à l'américanisation s'il invite ses membres à vivre leur «rêve américain»? La nation québécoise, devenue indépendante, articulerait-elle mieux les rapports entre la majorité de langue française et les autres groupes au Québec et protégerait-elle davantage la langue française que ne le fait la loi 101?

Pourquoi, me suis-je demandé, ne pas avoir posé des questions analogues aux autonomistes fédéralistes? Par exemple, pourquoi ne leur a-t-on pas demandé si la présence au Québec de deux dynamiques nationales, la québécoise et la canadienne, atténue les tensions entre les diverses composantes de la population du Québec? En quoi le Canada a-t-il contre la dispersion des Québécois de toutes origines lorsqu'on sait que plusieurs immigrants quittent le Québec, que de nombreux Anglo-Québécois ont fait et font de même et qu'il y a treize millions de descendants de Québécois d'origine française aux États-Unis?

Quel pays protégerait des langues minoritaires au détriment de la langue de la majorité ou de sa langue nationale?

Pourquoi le pays du Québec, 17^e puissance économique mondiale, ne se québécoisera-t-il pas plutôt que de s'américaniser? Et pourquoi les Québécois n'au-

raient-ils comme seul destin que de se canadianiser?

En somme, après avoir sorti les péquistes du débat, pourquoi avoir privilégié la thèse autonomiste pour interroger les indépendantistes et les autonomistes? En parcourant le livre de Robert Lahaise et Noël Vallerand, *Le Québec sous le régime anglais*, j'ai entrevu un début de réponse. Entre 1765 et 1774, l'idée d'un «*Canada, pays distinct*» opposé à une «*dispersion*», l'idée du «*petit pays du Québec*» opposé aux «*États-Unis*» et l'idée de la «*protection canadienne*» opposée à un «*dérèglement québécois*» étaient déjà présentes dans le discours des élites locales. Seule différait leur expression.

Me sont alors revenus à l'esprit les propos de Claude Ryan à l'occasion du 225^e anniversaire de l'Acte de Québec. Pour lui, cet acte est la pierre d'assise du Québec contemporain et le socle sur lequel repose son avenir parce qu'il a permis l'enracinement de la religion catholique, de la langue française et du droit civil au nord des États-Unis. Il serait aussi le canevas à l'aide duquel ont été conçus les arrangements constitutionnels de 1791, 1840 et 1867. Quant à celui de 1982, selon Ryan, il pourrait être amélioré pour assurer plus d'autonomie au petit peuple franco-catholique localisé surtout au Québec. Là se trouve d'ailleurs toute sa longanimité envers le Canada.

Parce que les questions posées aux indépendantistes épousent cette approche, elles piègent l'analyse. Il importe ici de rappeler: 1- qu'avec cet acte, les parlementaires britanniques espéraient obtenir la loyauté des Canayens et, grâce à elle, renforcer la position de leur armée au nord des treize colonies de la Nouvelle-Angleterre; 2- que cet acte a instauré un nouveau type de gouvernement dans les colonies britanniques, dont la particularité fut de permettre aux Britanniques en place de gouverner par l'entremise d'élites locales qui, en retour de privilèges, devaient veiller aux intérêts de la minorité anglophone susceptible d'être incommodée par l'application des lois civiles françaises, ce que font aujourd'hui les Jean Chrétien et compagnie.

Ce type de gouvernement, qualifié plus tard d'*indirect rule*, empêcha que les ressortissants français, majoritaires dans la colonie du Québec, exercent pleinement les pouvoirs d'un gouvernement responsable. Pour participer à un tel gouvernement, il leur fallait apprendre d'abord les us et coutumes britanniques et, avec le temps, devenir une minorité. C'est

ce à quoi les ont invités de nombreuses élites locales puisque le statut de ces dernières dépendait du maintien des ressortissants français dans un rapport de subordination.

Et c'est ce qui se produisit. Les arrangements constitutionnels ultérieurs à celui de 1774 ont tous fondé une alliance entre des élites locales et les détenteurs du pouvoir. Sous cet angle, l'Acte de Québec est d'abord l'assise de l'implantation d'un mode de gestion qui a incité une population conquise à se définir en minorité reconnaissante envers ceux qui lui ont permis, et lui permettrait encore, de subsister et de quémander pour continuer de subsister.

Voilà qui explique le recours, par des élites locales, aux oppositions évoquées lorsque prend forme, au Québec, un projet qui déborde les cadres politiques que les Britanniques puis les Canadiens ont délimités pour les Québécois. Sur ce point, il faut lire Lahaise et Vallerand. Pour chacun des arrangements, on retrouve les mêmes questions et les mêmes arguments.

Quiconque s'inspire de leur livre pour comprendre l'histoire du Québec et du Canada de 1960 à 2000 découvrira des ressemblances avec la période 1830-1875. L'affirmation politique des Patriotes matée, il y eut de nouveaux arrangements constitutionnels et des ajustements au terme desquels des forces conservatrices refirent surface au Québec. Apparurent alors des revendications autonomistes associées à une définition ethnico-culturelle des descendants des ressortissants français.

Tel est le principal enjeu des élections fédérales pour le Québec car c'est ce qui se trame au Québec et au Canada depuis le minage de la «*souveraineté partenariats*» par la loi C-20. Dans ce contexte, l'équipe éditoriale du *Devoir* fournirait un éclairage attendu sur les enjeux de l'heure, soit l'indépendance et l'autonomie d'une province devenue en 1982 semblable aux autres, si elle remettait en question les thèses autonomistes et fédéralistes à la lumière de la thèse indépendantiste, notamment la thèse autonomiste, rejetée en 1992, qu'entend réactiver le Parti libéral du Québec tout en disant sain le fédéralisme canadien.

Ce faisant, elle deviendrait un phare critique dans la tradition des Bourassa, Laurendeau et Bissonnette car elle inviterait à décoder le sens des questions que posent aux indépendantistes les autonomistes tel Claude Ryan et les fédéralistes inconditionnels. Mieux, elle aiderait à comprendre les appréhensions de ces derniers, leurs éternels espoirs et les courbettes qu'ils font pour être de bons et loyaux sujets canadiens, prêts à tout pour empêcher que la nation politique québécoise ne s'affranchisse d'un système politique qui la contraint à l'insignifiance.

Les
arrangements
constitutionnels
ultérieurs à
celui de 1774
ont tous fondé
une alliance
entre des
élites locales
et les
détenteurs
du pouvoir

Lettre d'un candidat frustré

RICHARD CHARTIER

Candidat du NPD
dans Laurier-Sainte-Marie

Nous sommes en début de campagne et déjà le sort en est jeté. Les sondages ont bâclé les élections et les citoyens se retrouvent devant un choix plutôt mince: au Québec, le Parti libéral ou le Bloc québécois; dans le reste du Canada, le Parti libéral ou l'Alliance canadienne. Les chroniqueurs et les analystes prévoient la disparition du NPD et du Parti conservateur. On pourrait alors se demander ceci: mais à quoi sert-il d'aller voter puisque tout est déjà prévu?

Nous voilà aux prises avec l'impact que peuvent avoir les sondages au début d'une campagne électorale. Il est normal que les électeurs consultés ten-

dent à répondre aux sondeurs selon ce qu'ils connaissent des partis politiques les plus connus et les plus médiatisés. Le réflexe des citoyens est de se référer aux partis qui ont pu se tailler une place importante sur l'échiquier politique. Cependant, une campagne électorale doit permettre aux partis politiques qui n'ont pas toujours l'occasion de mieux faire connaître leur programme auprès du public d'être entendus et écoutés des citoyens qui feront leur choix lors du scrutin.

La démocratie devrait donner une chance égale à tous les partis politiques d'exposer leur point de vue et d'offrir aux électeurs d'autres options que les autres grands partis qui possèdent par ailleurs les moyens de convaincre les citoyens de voter en leur faveur. Au Canada, tout comme dans les autres pays démocratiques, il

est possible d'exercer son choix lors d'élections afin de choisir un parti qui reflète le mieux nos idées et nos aspirations.

Cependant, disons-le tout de suite, à l'heure actuelle, la démocratie se porte un peu mal au Canada. En prédisant l'effondrement du NPD et du Parti conservateur, on influence le choix des électeurs. On reproche aux dirigeants politiques de gouverner selon les sondages alors que les médias utilisent le plus les sondages pour prouver l'effondrement de l'opinion publique. Ce n'est pas un sondage qui suscite un débat d'idées lors d'élections. Je me mets dans la peau des citoyens qui ont le goût du changement

mais qui n'osent plus voter pour le NPD parce que l'on prédit son effondrement. Quel choix laissez-vous aux électeurs lorsque des sondages et des analystes agitent le spectre de la disparition d'un parti qui peut représenter une solution de rechange politique?

On pourrait
alors se
demander
ceci: mais à
quoi sert-il
d'aller voter
puisque
tout est
déjà prévu?

important de sauvegarde de la justice sociale au Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélien (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Marie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (communiqué); Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbatt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Candau, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET IRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelynne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

95.1 fm
Du lundi au vendredi à 7 h 13,
MICHEL DÉSÀUTELS
première chaîne
Radio-Canada reçoit les leaders politiques.

HELLS

SUITE DE LA PAGE 1

Il serait peut-être plus en sécurité.

Michel Vézina, armurier à la solde des Hells Angels, doit répondre à deux accusations de fabrication et possession d'armes prohibées, aujourd'hui au Palais de justice de Saint-Hyacinthe. L'homme de 52 ans a été appréhendé par les enquêteurs du SPCUM hier matin près de son domicile de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Les policiers ont trouvé chez lui des centaines de pièces de fusil importées d'Europe ou des États-Unis ainsi qu'un fusil-mitrailleur chargé à bloc.

Les enquêteurs ont passé la journée d'hier à interroger ce repris de justice déjà condamné à 34 mois de prison en 1998 pour des crimes similaires, et libéré cet été. Pour l'heure, ils ne peuvent lui coller que les accusations de fabrication et possession, passibles dans le pire cas d'une sentence de dix ans de pénitencier.

Le commandant Bouchard espère que l'arrestation de Michel Vézina «secouera la mémoire» des quelques personnes mêlées aux attentats contre le miraculé Michel Auger et André Desjardins, tué le 27 avril dans le stationnement d'un restaurant de Saint-Léonard.

C'est grâce à l'incompétence des agresseurs de Michel Auger que le SPCUM a réussi à épingler Michel Vézina. Après avoir tiré à plusieurs reprises dans le dos du journaliste, le 13 septembre, dans le stationnement du *Journal de Montréal*, le tueur a pris la fuite dans une voiture volée qu'il a par la suite abandonnée à moins d'un kilomètre de la scène de crime. Il a échoué dans sa tentative d'incendier le véhicule. Du coup, les enquêteurs ont pu recueillir intacte l'arme du crime et prélever des échantillons d'ADN. «C'est sûr que ça nous a aidés», admet André Bouchard. *Il ne nous manque juste leurs noms, et ça s'en vient.*

Les policiers ont trouvé des similitudes entre les deux armes utilisées pour abattre Michel Auger et André Desjardins: même calibre, même assemblage maison à partir de plusieurs pièces sans numéro de série provenant des États-Unis ou de l'Europe.

Ils ont vite porté leur attention sur Michel Vézina, condamné à 34 mois de prison en 1998 après que la GRC eut démantelé le réseau d'importation d'armes prohibées dont il faisait partie.

Le coup de filet de la GRC résultait d'une enquête de 16 mois au cours de laquelle des agents secrets ont réussi à passer des commandes pour 20 pistolets mitrailleurs 9 mm munis de silencieux et un pistolet 22 mm importés des États-Unis.

Le groupe de Michel Vézina achetait le matériel aux États-Unis. Les pièces détachées étaient ensuite acheminées dans la région de Montréal, en Montérégie et dans les Cantons-de-l'Est pour y être assemblées, modifiées et vendues au Canada.

Les bandits fabriquent des armes comme les grands maîtres peignent des tableaux: ils y laissent leur signature reconnaissable entre toutes. C'est pourquoi les policiers sont certains que les pistolets utilisés dans les attentats contre Michel Auger et André Desjardins proviennent du même lot, en l'occurrence celui de M. Vézina.

Le commandant Bouchard ignore par contre si les crimes ont été commandés par les plus hautes instances des Hells Angels. Chose certaine, le calibre utilisé ne laisse aucun doute sur l'intention des agresseurs. Ils ont tiré pour tuer. Les balles de calibre .22 sont réputées pour «faire beaucoup de dommages internes au lieu de traverser le corps», a dit M. Bouchard.

Enquête reportée

Thetford Mines (PC) — La rage des citoyens de Thetford Mines contre Bertrand Gagné, le conducteur accusé d'avoir causé la mort de deux enfants vendredi dernier, ne s'apaise pas. Hier matin, près d'une centaine de personnes ont bravé le froid aux abords du palais de justice de l'endroit dans le seul but de le voir défiler devant eux et de l'invectiver de nouveau. La scène pourrait bien se reproduire le 27 novembre, date fixée pour la reprise de l'enquête de remise en liberté de Gagné, qui devait avoir lieu hier matin. A la demande de l'avocat de l'accusé, M^e Yvan Corriveau, le juge André Sirois a reporté l'enquête sous cautionnement à cette date.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc. 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec. Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PRÉSIDENT

SUITE DE LA PAGE 1

qui, selon CNN, a emporté 49% du vote populaire contre 48% à Al Gore, avait d'ailleurs émis des doutes sur les premiers sondages des télévisions qui donnaient son adversaire vainqueur. Entouré de son père et ancien président George Bush, de sa mère Barbara et de son épouse Laura, le gouverneur du Texas a exprimé son scepticisme au vu des projections.

«J'ai eu le gouverneur [de Pennsylvanie] au téléphone et il ne reconnaît rien. Je fais de même en ce qui concerne la Pennsylvanie ainsi que la Floride. Je sais que vous connaissez toutes ces projections mais les gens sont encore en train de dépouiller les bulletins», a déclaré Bush à des journalistes dans sa résidence de gouverneur à Austin.

Sur plus de 60 millions de suffrages exprimés, environ 636 000 voix séparent les deux candidats.

Le candidat écologiste Ralph Nader remportait 2% des voix et celui du parti de la Réforme Pat Buchanan 1%. Ce coup de théâtre redonnait l'avantage à George W. Bush dans le décompte des grands électeurs.

Selon les télévisions américaines, le gouverneur républicain du Texas a remporté sans surprise son État du Texas (32 grands électeurs) mais également des États comme l'Ohio, la Georgie, l'Alabama, l'Oklahama, l'Indiana, le Mississippi, la Virginie, la Caroline du sud et la Virginie. Bush a également emporté tous les États du centre comme le Wyoming, le Kansas ou le Nebraska.

Le candidat républicain a créé une petite surprise en enlevant le Tennessee, fief familial d'Al Gore, et ses 11 électeurs, et s'est déclaré «très heureux» de cette victoire.

Al Gore a remporté deux États clés avec le Michigan et la Pennsylvanie, mais aussi le Minnesota, l'Illinois et a gardé toute la chaîne des États de la côte est (Maryland, Delaware, New Jersey, Connecticut, Massachusetts).

Les Américains étaient également appelés aux urnes mardi pour renouveler l'ensemble des 435 membres de la Chambre des Représentants et 34

des 100 sénateurs.

Lieberman élu

Sans surprise, Joe Lieberman, candidat démocrate à la vice-présidence, a été réélu sénateur du Connecticut, un poste qu'il devra abandonner si Al Gore prend le chemin de la Maison blanche. Dans ce cas, le gouverneur républicain nommera directement son remplaçant pour un mandat de deux ans.

Les premiers résultats à la Chambre montraient peu de changement, tandis que la majorité républicaine au Sénat semblait se réduire d'au moins un siège.

Devaient également être élus mardi 11 gouverneurs, des milliers d'assemblées locales, ainsi que des juges, des procureurs et des shérifs.

Plus de 200 référendums locaux étaient également organisés sur des sujets aussi variés que l'éducation, la drogue, les armes à feu ou, dans l'Alabama, l'abolition de l'interdiction des mariages entre blancs et noirs.

Le nouveau président des États-Unis est élu pour quatre ans et prendra ses fonctions le 20 janvier.

D'autres victoires

■ Le chef de la majorité républicaine au Sénat Trent Lott a conservé mardi son siège de sénateur du Mississippi (sud) contre le démocrate Troy Brown. M. Lott avait été en 1996 le premier élu de cet État à occuper la plus haute fonction au Sénat. A ce poste il avait joué un rôle crucial l'an dernier dans le rejet du traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), infligeant un revers sérieux au président Bill Clinton.

■ Le sénateur démocrate Edward Kennedy, frère cadet du président John Fitzgerald Kennedy, a conservé son siège dans le Massachusetts. Le sénateur Kennedy, 68 ans, est l'une des figures de proue du «clan» familial de l'ancien président assassiné en 1963. Il siège depuis 38 ans à la chambre haute du Congrès américain où il a été réélu sans interruption depuis 1962.

Avec AFP, Reuters et AP

QUIPROQUO

SUITE DE LA PAGE 1

fut donné de parler à l'écran pour se livrer à une attaque en règle contre les médias en général et CNN en particulier. En un mot son propos s'est résumé à ceci: avancer le nom du gagnant avant que l'ensemble des bureaux de vote aient fermé, était antidémocratique dans la mesure où cela revenait à dire à ceux et celles qui, à San Francisco ou à Seattle, n'avaient pas encore effectué leur devoir de citoyen de rester chez eux.

Ex-gouverneur du Texas, la Démocrate Ann Richards s'empressa de signaler que depuis des lunes

les républicains étaient devenus experts en bourrage des urnes consacrées aux votes des militaires. Bref, par micros interposés les adversaires multipliaient les procès d'intention.

Cela étant, plus la soirée avançait plus les analystes se montraient hésitants à avancer le nom du gagnant tant la marge entre Gore et Bush était mince. Passé minuit, personne n'était en mesure d'affirmer de quel côté la Floride pencherait. Et Ralph Nader devint tout à coup le joker de la soirée en raison de sa popularité dans l'État de l'Oregon qui avec ses sept grands électeurs pourrait faire enrager les démocrates pendant des années.

CLINTON

SUITE DE LA PAGE 1

comme démocrates et républicains. *Demain, nous travaillerons tous en tant que New-yorkais»,* a déclaré Mme Clinton devant ses partisans et un nombre record de journalistes américains et étrangers.

Le président Bill Clinton et sa fille Chelsea ont accompagné Hillary dans un hôtel de Manhattan pour fêter sa victoire historique.

«Je suis le premier président dans l'histoire dont la femme siège au Sénat et j'en suis ravi», a déclaré Bill Clinton sur les ondes d'une radio de Las Vegas. *«Il est très content. Il est très excité. Il est très ému»,* a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche.

«Elle l'a fait», a exulté le sénateur démocrate Charles Schumer. *«Et elle l'a fait à l'ancienne manière, elle l'a gagné. Elle a travaillé dur, elle est restée concentrée et plus que tout, elle s'est concentrée sur les dossiers.»*

500 jours de travail acharné

La course pour New York fut l'une des plus dramatiques de cette saison électorale. Dès son entrée en scène, en juillet 1999, Hillary Clinton est accompagnée d'un cortège de deux cents journalistes.

Mais c'est la First Lady humiliée par l'affaire Lewinsky, la stoïque héroïne de la saga politico-sexuelle dans laquelle l'a entraînée son mari que suit la presse avec passion, et pas vraiment la femme politique, même si elle a participé en coulisses à tous les combats de Bill Clinton.

Elle a depuis, au cours d'une épuisante campagne

électorale, labouré en tous sens l'immense État de New York. Quinze mois d'un travail acharné, quotidien, entouré d'une équipe de vieux routiers et de jeunes ambitieux.

Dans un premier temps, elle fait face au populaire maire de New York, Rudy Giuliani. Mais celui-ci se retire, miné par des problèmes de santé. Celui-ci est remplacé par un inconnu, Rick Lazio. Néanmoins, la course demeurera serrée jusqu'à la fin: Lazio, un candidat insolent et n'hésitant pas à jouer à fond sur ses origines new-yorkaises, réussira à faire bonne figure.

Hillary Clinton montre, durant ces 500 jours de campagne, une détermination étonnante. Elle sillonne l'État de New York inlassablement (elle s'est d'ailleurs vantée à plusieurs reprises d'avoir visité au moins une fois les 64 comtés de l'État), en insistant sur le Nord, terre républicaine, dans lequel elle a bâti sa victoire en y obtenant un score jamais approché par un démocrate.

Le taux de participation important rapporté par les premiers pointages a certainement joué en faveur de Mme Clinton: il indique une forte mobilisation des minorités, noire en particulier, traditionnellement acquises aux démocrates mais souvent portées à l'abstention.

Dans l'État de New York, les syndicats ont mis toute leur puissance au service de l'épouse du président, organisant des permanences téléphoniques et des tournées de motivation des électeurs sur une échelle encore inédite.

Selon une estimation de CNN, les femmes auraient voté à 58% pour Hillary Clinton et les hommes seulement à 47%.

MARIJUANA

jaunes sur lesquels sont griffonnés les plus importants numéros de téléphone. Il devait signer un bail cette semaine et emménager dans un nouveau logement. Manque de pot. *«Pour avoir une simple porte électrique, il fallait attendre un an. La Régie régionale de la santé fait du miasage.»*

Claude Messier profite de la campagne pour débordier du programme de son parti et traiter du sort des handicapés. *«On n'a pas beaucoup de place sur le grand échiquier de la société, je m'en aperçois à mon grand effroi.»* Le public n'éprouve qu'un seul sentiment pour l'handicapé: la pitié. Qu'il soit doté, comme Claude Messier, d'un esprit vif et retors, d'une rage compulsive d'écrire, n'y change rien. *«On voit uniquement la chaise roulante. On ne voit jamais ce que la personne projette, ressent ou pense.»*

Claude Messier se présente dans Rosemont-Petite-Patrie parce qu'il est vert de rage contre Bernard Bigras. Le Bloc a fait imprimer un dépliant dans lequel il apparaît flanqué de Bernard Bigras et du chef Gilles Duceppe. Le député Bigras communique le message selon lequel il est en faveur de la décriminalisation de la mari à des fins thérapeutiques. M. Messier prétend qu'il n'a jamais consenti à l'utilisation de sa photo. Il songe même à poursuivre M. Bigras, à qui il reproche de l'avoir exposé comme *«de la chair politique»*.

Une campagne sans porte-à-porte

«Une pipe.» Une dizaine de fois au cours d'une entrevue de 90 minutes, Claude Messier a demandé une faveur à son directeur de campagne. La pipe n'a rien de sexuel. Serge Granger allume un menu calumet qu'il porte à la bouche de son ami.

Claude Messier ne peut se servir de ses mains ni se déplacer sans son fauteuil électrique. Sa campagne sera exempte de porte-à-porte, son handicap

PRIX

«J'ai les mains blanches»

SUITE DE LA PAGE 1

Calquier, dans le sud de la France, où il s'est volontairement exilé depuis 1991. *«J'ai mis une croix sur le Québec. J'ai toujours dit que chaque peuple avait ses danses, ses chants, ses coutumes. J'ai toujours pensé que le peuple québécois était distinct — et en passant, je n'ai jamais appuyé la séparation du Québec. Et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour faire connaître cette culture, ce folklore? Rien.»*

Philippe Bruneau assume les conséquences financières de sa rebuffade: il décline le prix, la médaille, le parchemin, mais aussi les 30 000 \$ rattachés à la récompense. Pourtant, le musicien marginal vit encore pauvrement. Il était prestataire de l'aide sociale de 1978 à 1990. En France, l'artiste de 66 ans survit grâce à sa pension de vieillesse. *«Je n'ai jamais pu vivre de la musique»,* dit-il. *«Le chèque du B.S. c'était mon salaire.»*

«Pendant des années, Philippe a été méprisé comme musicien traditionnel», ajoute Gilles Garand, président du Conseil québécois du patrimoine vivant. Lui-même a été informé par lettre, il y a deux semaines de la décision de M. Bruneau. *«Il m'a expliqué qu'on lui accordait maintenant tant d'importance après l'avoir tant dénigré. Mais pour des motifs d'honnêteté intellectuelle, il a refusé cet hommage que le Québec voulait lui faire.»*

Le site Internet du gouvernement se contente de mentionner que *«le prix Gérard-Morisset n'est pas décerné cette année, le lauréat désigné par le jury ayant refusé le prix pour des raisons personnelles»*. La même explication était fournie hier, en entrevue, par les porte-parole du ministère de la Culture.

Le musicien a été informé par lettre de la décision unanime du jury pendant l'été. Le lauréat a répondu à Agnès Maltais, ministre de la Culture, qu'il ne pouvait accepter ce prix. Le ministère refusait hier de dévoiler la correspondance. *«Le jury a été convoqué à nouveau»,* explique Claude Janelle, porte-parole du ministère. *«Les jurés ont finalement rendu la même décision en expliquant que M. Bruneau était le choix qui s'imposait.»*

La candidature du musicien était présentée à répétition depuis le milieu des années 1990. *«J'ai averti le ministère de la Culture il y a deux ans, quand mon nom a circulé, que je n'accepterais pas ce prix si on me l'accordait»,* explique d'ailleurs M. Bruneau. La muséologue Phyllis Lambert (1994) et le professeur Michel Lessard (1996) comptent parmi les récents lauréats du prix Gérard-Morisset. Cette année, M. Bruneau aurait notamment partagé les honneurs des cinq autres prix culturels du Québec avec l'homme de théâtre André Brassard, l'écrivain Pierre Morency, le peintre Jacques Hurtubise, la cinéaste Micheline Lanctôt et le communicateur Henri Bergeron.

Mais qui est Philippe Bruneau? Maître de file de la musique traditionnelle québécoise, compositeur et virtuose de l'accordéon diatonique, il a, depuis les années 50, joué avec la plupart des musiciens traditionnels, de Jean Carignan à Jean-Marie Verret, de Denis Pépín à Marcel Messervier. Il est aujourd'hui considéré comme un des monuments de cette forme d'art.

Gilles Garand le décrit comme *«un musicien de grand talent, un accordéoniste de génie, un artiste d'une rigueur intellectuelle à toute épreuve, un guerrier pur de la culture»*. L'ethnomusicologue Carmelle Bégin, conservatrice en chef du Musée canadien des civilisations, propose cette formule-synthèse: *«Philippe Bruneau est un objet de conscience musicale»*. Mme Bégin a publié un livre sur son œuvre et accumulé un répertoire d'environ 300 enregistrements de ses interprétations, dont le musée de Hull publiera bientôt une sélection sur disque compact.

Partisan de la musique *«typiquement québécoise»*, Philippe Bruneau a connu des luttes épiques avec le violoniste Jean Carignan, plus attiré par les racines irlandaises du folklore national. *«Sa quête est arrivée au bon moment, alors que s'affirmait la quête identitaire du Québec, ajoute la conservatrice. Il a cherché à éduquer le public pour lui faire prendre conscience de la valeur de la production québécoise. Mais il a toujours refusé les compromis. C'est un puriste, avec une solide code éthique et esthétique. Vers le milieu des années 80, l'intérêt pour le folklore a beaucoup diminué. Il est parti en France. Et quelques années plus tard, on a commencé à reconnaître son travail exceptionnel et intégré.»*

Le principal... désintéressé revient finalement sur ses *«raisons personnelles»*. *«J'ai les mains blanches. J'ai reçu du Très Haut plus que m'importe qui. J'ai la conscience tranquille et je suis heureux maintenant.»*

l'empêchant d'escalader les mille et un escaliers. Il multipliera les discours lors de rassemblements publics. Sa première sortie politique, prévue pour demain soir, coïncide avec une série de spectacles par-rainés par le Club Compassion.

L'organisme amasse des fonds pour assumer la défense de deux de ses bénévoles, Alexandre Neron et Marc-Boris Saint-Maurice, qui seront jugés dès lundi pour possession et trafic de stupéfiants. M. Saint-Maurice, le chef du Parti marijuana, et M. Neron, candidat de la formation, distribuaient de la mari à des personnes souffrantes comme Claude Messier.

Pour les aider, le Club Compassion organise quatre soirées spectacles et conférences, dès demain soir jusqu'à dimanche, au Quai des Brumes et au Café Campus. Des dizaines d'artistes ont accepté de participer à ces soirées *Blouses et compassion*, entre autres Marie-Claude Lamoureux, Lilison Di Kinara, Mara Tremblay, l'ex-Coloc Mike Sawatzky, Marie-Jo Thériot et François Gourd.

Parmi les conférenciers figure le sénateur Pierre-Claude Nolin, qui a engagé le Sénat dans une vaste réflexion sur les politiques canadiennes de contrôle des stupéfiants. Le déclenchement d'élections hâtives a interrompu les audiences.

Depuis le début de la campagne, la légalisation de la marijuana ne passionne guère les chefs des grands partis, plus préoccupés à jouer les durs en promettant de livrer bataille au crime organisé.

Le Club Compassion et le Parti marijuana, deux organisations imbriquées l'une dans l'autre, ont choisi le bon moment pour relancer le débat et attirer l'attention du public.

Claude Messier, tout comme ses alliés, n'a rien du politicien, tout du militant. Ensemble, ils ne rêvent pas d'accéder aux Communes mais bien que les Communes mettent fin à la prohibition.